RÉGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ

LE SCHEMA REGIONAL DES FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES 2023-2028

LE MOT DE LA VICE-PRESIDENTE

Sandra IANNICELLI

Vice-Présidente en charge des formations sanitaires et sociales et du handicap

Une priorité régionale : former des professionnels de santé et de l'intervention sociale au bénéfice de la population de Bourgogne Franche-Comté.

En Bourgogne Franche-Comté, près de 10 000 élèves et étudiants préparent un des 26 diplômes relevant du secteur sanitaire, social et médico-social.
Ces métiers représentent près de 10% de l'emploi de notre région, emploi non délocalisable, au service de la population et des territoires.

Les prises en charge liées au vieillissement, au handicap et à l'accompagnement sanitaire et social entraînent un besoin croissant de professionnels pour répondre aux besoins du territoire. Les recrutements augmentent en conséquence et ce d'autant plus avec les besoins de renouvellement du fait des départs à la retraite attendus dans les années à venir. Ces métiers sont un véritable tremplin vers l'emploi.

Ce sont aussi des possibilités diverses de parcours et de carrières.
Les filières paramédicales, maïeutique et en travail social offrent une palette de métiers variés et de nombreux débouchés. Auprès d'un public très diversifié (personnes malades, personnes dépendantes âgées et/ou handicapées, enfants et leurs familles, personnes en situation d'exclusion, etc.), ces métiers peuvent s'exercer à titre libéral, en établissement public ou privé sanitaire ou médico-social, ou encore au domicile de la personne.

La crise sanitaire que nous avons vécue a mis en avant l'importance de ces métiers, des professionnels qui les exercent et qui accompagnent quotidiennement la population.

C'est pourquoi, forte de sa compétence, la Région Bourgogne-Franche-Comté soutient les formations sanitaires et sociales et a ouvert dès la rentrée 2021 plus de 450 places supplémentaires de formation d'infirmier et d'aide-soignant. Elle investit dans les usages numériques et développe l'appareil de formation afin qu'il soit toujours plus innovant au service des apprenants, des professionnels de santé et de l'intervention sociale et de la population.

SOMMAIRE

Le contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) 5

Les compétences de la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière de formations sanitaires et sociales 6

Fondement et méthodologie d'élaboration du Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS) 6

I. Grands principes 6

II. Un schéma pour répondre aux besoins de la population de Bourgogne-Franche-Comté 9

- Ambition 1 – Une gouvernance partagée avec l'aide d'outils d'observation pour établir une carte des formations adaptée aux besoins et dynamique 10
- Ambition 2 – Attractivité des formations : informer, valoriser les métiers et les formations pour créer les conditions d'une orientation choisie 21
- Ambition 3 – Sécurisation des parcours de formation et soutien au développement des filières en apprentissage 29
- Ambition 4 – Innovation et expérimentation 40

Annexes 47

Le contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP)

Les Régions élaborent leur contrat de plan régional de développement de la formation et de l'orientation professionnelle en application de l'article L.214-13 du Code de l'Education.

Le CPRDFOP a pour objet l'analyse des besoins à moyen terme du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualifications et la programmation des actions de formation professionnelle des jeunes et des adultes, compte tenu de la situation et des objectifs de développement économique du territoire régional.

Le CPRDFOP s'articule avec les autres stratégies régionales :

- Le schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) ;
- Le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire (SRADETT) ;
- La stratégie régionale pour l'emploi (SRE) ;
- Le stratégie régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (SRESRI).

Le CPRDFOP est élaboré par la Région au sein du comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (CREFOP) crée par la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, l'emploi et la démocratie sociale du 5 mars 2014. Lieu de concertation, le CREFOP assure à l'échelle régionale l'articulation des politiques d'emploi, d'orientation et de formation professionnelles.

Le CPRDFOP est le fruit d'un travail d'analyse, issu à la fois des états des lieux (territoires, emploi et formation) produits par Emfor et d'une large concertation réalisée entre octobre 2022 et avril 2023 à laquelle ont participé les représentants de la Région, des services de l'Etat, les organisations syndicales de salariés et les organisations professionnelles d'employeurs et des usagers.

Le CPRDFOP est constitué de deux annexes obligatoires :

1. Le schéma régional de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPRO TLV) ;
2. **Le schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS), dans lequel la Région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux et des professionnels de santé en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire, tout en contribuant à améliorer le binôme emploi-formation.**

Les compétences de la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière de formations sanitaires et sociales

Depuis la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, les Régions disposent d'une véritable compétence d'autorité organisatrice en matière de formations sanitaires et sociales.

Elles ont également une responsabilité majeure en matière d'autorisation et d'agrément et de financement des formations sanitaires et sociales. Elles ont investi cette nouvelle mission et sont devenues de véritables actrices, tant en matière de pilotage que de régulation de l'appareil de formation.

Ainsi, les Régions élaborent leur schéma régional des formations sanitaires et sociales dans lequel elles définissent et mettent en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux et des professionnels de santé en prenant en compte les enjeux d'aménagement du territoire et en apportant une réponse positive aux questions relevant du binôme emploi-formation.

La Région Bourgogne Franche-Comté veille à la fois à la mise en cohérence des différentes voies d'accès à la formation mais aussi à la complémentarité des parcours et des filières proposés aux jeunes et adultes dans un contexte de mutation et d'évolution des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Fondement et méthodologie d'élaboration du Schéma régional des formations sanitaires et sociales (SRFSS)

I. GRANDS PRINCIPES

En lien fort avec les axes et les ambitions du CPRDFOP, la Région a élaboré son schéma régional des formations sanitaires et sociales. C'est dans un contexte de mutation et d'évolution des secteurs sanitaire et social, impactés par la crise sanitaire et les mesures nationales issues du Ségur de la Santé, que la Région, aux côtés de ses partenaires, a identifié quatre grandes ambitions pour répondre aux besoins des populations des territoires, de l'économie et de l'emploi, par la structuration d'un outil de formation attractif, performant et innovant.

Le schéma pose les fondements d'orientations stratégiques ambitieuses déclinés en mesures pour répondre aux besoins en professionnels de santé et de l'intervention sociale sur les territoires de la Bourgogne Franche-Comté.

Le périmètre et le champ des formations sanitaires et sociales sont déclinés et précisés dans les annexes de l'état des lieux du présent schéma (définitions des codes de la Santé et de l'action sociale, codes ROME -répertoire opérationnel des métiers et des emplois- ...).

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales est également en étroite relation avec le schéma de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SESRI) et la feuille de route santé de la Région Bourgogne-Franche-Comté. En effet, depuis de nombreuses années la Région mène une action volontariste en matière de santé, en participant entre autres à l'acquisition d'équipements et aux investissements notamment numériques (télémédecine), ainsi qu'à la création de maisons de santé pluridisciplinaires pour lutter contre la désertification médicale qui touche les zones rurales. Il s'agit non seulement de former davantage de professionnels, mais également de faciliter l'accès aux soins pour tous et sur tous les territoires.

La Région a souhaité structurer sa démarche autour de trois principes :

- Etablir un état des lieux objectivé réalisé par Emfor et son observatoire régional des formations sanitaires et sociales, CARIF-OREF de la Bourgogne-Franche-Comté ;
- Ancrer ce schéma dans une Stratégie régionale pluriannuelle concertée entre la Région, les services de l'État, les autorités académiques, les partenaires sociaux sur l'orientation, la formation professionnelle et l'emploi ;
- Compléter la concertation développée pour la stratégie régionale par une démarche avec les acteurs propres à ce secteur :
  - Les opérateurs de compétences - OPCO/OPCA - ;
  - Les branches : Fédération hospitalière de France (FHF), Fédération de l'hospitalisation privée (FHP), NEXEM, Commission paritaire régionale emploi/formation - CPREF -, etc. ;
  - Les départements ;
  - Les universités, les organismes de formation ;
  - Les étudiants au travers des travaux du schéma territorial de la vie étudiante (STVE).

La démarche déployée au cours de l'année 2023 a été composée des 4 PHASES suivantes :

Phase de réalisation de l'état des lieux de février à mai 2023 :

L'état des lieux a été élaboré par Emfor, en lien étroit avec le service des formations sanitaires et sociales de la Région. Il a permis d'établir un diagnostic précis des forces et des besoins du secteur sanitaire et social, nourri des données et observations des services de l'Etat, des branches professionnelles et des autres acteurs institutionnels concernés.

Ainsi, ce diagnostic a pu être enrichi des éléments de l'observatoire emploi/formation de l'OPCO Santé, dont la présentation au titre de la Bourgogne-Franche-Comté s'est réalisée le 11 avril 2023. Il fait partie intégrante du schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Phase de concertation de mars à juin 2023 :

Elle a consisté en un temps de partage élargi durant lequel la Région a ouvert le dialogue avec ses partenaires institutionnels, mais également avec les opérateurs et les usagers.

Cet espace de concertation a permis de partager les constats et de faire émerger des priorités et des mesures permettant de répondre aux besoins en emploi des professionnels et des apprenants en formation. Six rencontres ont été organisées permettant d'entendre près d'une cinquantaine de représentants engagés.

Frise chronologique des rencontres avec les partenaires et usagers de la Région

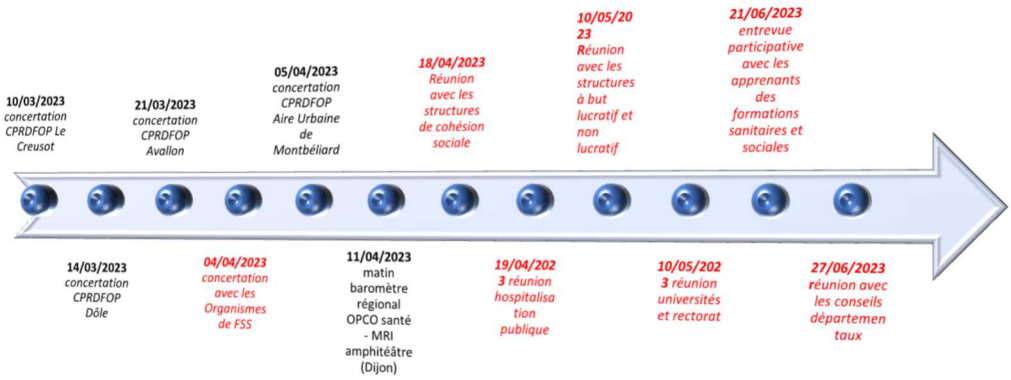

Phase de rédaction de juillet à septembre 2023 :

Sur la base des échanges issues des concertations, des contributions des partenaires et des pistes de réflexions proposées, la Région a écrit son schéma régional des formations sanitaires et sociales autour de quatre grandes ambitions stratégiques, déclinées en mesures qui se veulent opérationnelles pour la durée du mandat 2023-2028. Ce document a fait l'objet d'une présentation aux services de l'Etat, à l'Agence Régionale de Santé (ARS), ainsi qu'aux autorités académiques en octobre 2023.

Phase d'adoption en décembre 2023 :

Le vote du schéma régional des formations sanitaires et sociales, annexe du CPRDFOP aura lieu, après sa présentation au CESER et aux instances du CREFOP, lors de l'Assemblée permanente de la Région Bourgogne-Franche-Comté en décembre 2023.

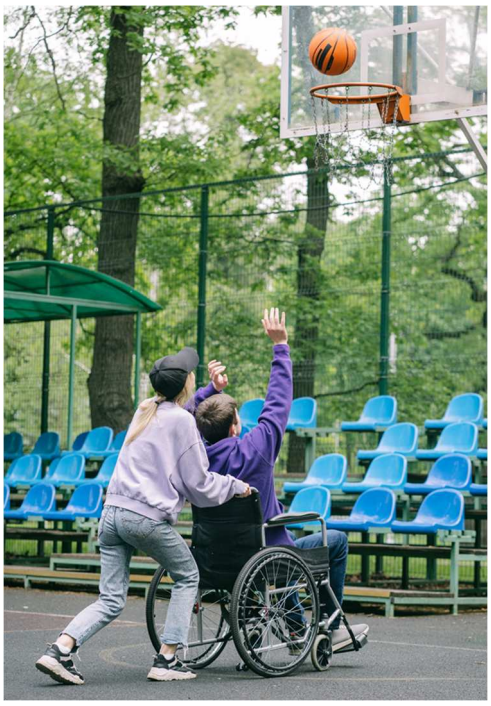

II. UN SCHEMA POUR REPONDRE AUX BESOINS DE LA POPULATION DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

La démarche d'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales a permis de dégager 4 ambitions qui permettent de répondre à l'enjeu suivant à savoir :

REPONDRE AUX BESOINS EN EMPLOI DES PROFESSIONS DE SANTE ET DE L'INTERVENTION SOCIALE SUR LES TERRITOIRES DE LA BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE.

AMBITIONS STRATEGIQUES	MESURES	
Ambition 1 Gouvernance et observatoire sanitaire et sociale	Mesure 1 : Poursuivre les travaux de l'observatoire des formations sanitaires et	
	Mesure 2 : Renforcer la cohérence des politiques publiques	
	Mesure 3 : Organiser une rencontre des financeurs	
	Mesure 4 : Adapter la carte des formations	
Ambition 2 Attractivité des formations : informer, valoriser pour mieux orienter	Mesure 5 : Informer et valoriser les métiers et les formations	SPRO
	Mesure 6 : Orienter les publics	SPRO
Ambition 3 Sécurisation des parcours et développement de l'apprentissage	Mesure 7 : Coordonner et croiser les financements	DE*
	Mesure 8 : Financer les formations sanitaires et sociales de niveaux 3 et 4	DE*
	Mesure 9 : Soutenir les apprenants par des dispositifs d'aides individuelles	DE*
	Mesure 10 : Exiger des formations de qualité	
	Mesure 11 : Soutenir le développement de filières en apprentissage	
Ambition 4 Innovation et expérimentation	Mesure 12 : Innover	
	Mesure 13 : Expérimenter	

* *DE : formation des Demandeurs d'Emploi*

Ambition 1

UNE GOUVERNANCE PARTAGEE AVEC L'AIDE D'OUTILS D'OBSERVATION POUR ETABLIR UNE CARTE DES FORMATIONS ADAPTEE AUX BESOINS ET DYNAMIQUE

L'état des lieux et le diagnostic réalisés par Emfor **met en exergue de réels besoins non pourvus dans certains métiers tant en nombre de professionnels globalement insuffisants qu'inégalement répartis sur le territoire. L'enjeu de la prise en charge de la vieillesse et de la dépendance ainsi que le champ de l'intervention sociale est cruciale en Bourgogne-Franche-Comté, région rurale.**

Le vieillissement de la population engendre une augmentation de la demande en soins, la prise en charge des personnes âgées et des personnes dépendantes ont pour conséquence une augmentation importante des offres d'emplois sur ces métiers.

Sur la base de cet état des lieux et pour répondre aux besoins des professionnels et des territoires, il faut ANTICIPER.

Dans un environnement qui se complexifie de plus en plus, il s'agit plus que jamais de développer la concertation et le dialogue avec l'ensemble des parties prenantes afin de pouvoir définir des priorités et construire des réponses partagées. Pour ce faire, il est important de renforcer la gouvernance, le partage des données issues des observatoires conduits par Emfor, des branches ou encore des administrations concernées. La production de ces données et leur analyse doivent permettre de parfaire, voire de construire des outils de pilotage et d'aide à la décision en phase avec les besoins à l'échelle du territoire et prenant en compte les projections démographiques.

L'espace de dialogue qui est proposé dans le cadre du schéma permettra de mettre en cohérence les politiques publiques, de trouver conjointement des effets levier, de définir les priorités, ainsi qu'une trajectoire commune pour répondre aux besoins en emploi. C'est par ce biais que la Région, en lien avec les acteurs concernés, pourra définir la carte des formations, répartir les quotas et définir les effectifs des entrants en formation et prioriser son action en la rendant également plus lisible.

Pour répondre à ces besoins, la Région s'appuiera sur trois mesures et une finalité :

1. Développer des outils d'analyse et d'observation partagés ;
2. Renforcer la cohérence des politiques publiques ;
3. Coordonner, rendre lisible les interventions des financeurs des formations sanitaires et sociales ;

↳ **Pour adapter la carte des formations**.

MESURE 1 – Poursuivre les travaux de l'observatoire des formations sanitaires et sociales

➔ Observer pour anticiper

Répondre aux besoins du territoire en professionnels de santé et de l'intervention sociale nécessite **d'anticiper**. Il s'agit là de satisfaire les offres d'emplois existantes, tout en prenant en compte la durée des formations qui peuvent s'étaler sur plusieurs années (trois ans pour une infirmière à six ans pour une sage-femme…).

Cela nécessite de croiser des données quantitatives à des données qualitatives liées aux mutations économiques, technologiques, scientifiques et sociétales. Pour ce faire, il faut se doter d'outils d'analyses et de collectes de données qui seront autant **d'outils d'aide à la décision permettant d'adapter les trajectoires à prendre.** Sur le secteur des formations sanitaires et sociales, les données sont nombreuses, riches, et provenant de sources variées : les branches professionnelles, les administrations, les employeurs comme les instituts de formation.

Pour ce faire, la Région Bourgogne-Franche-Comté peut s'appuyer sur l'**observatoire des formations sanitaires et sociales piloté par Emfor. Il regroupe tous les acteurs institutionnels (Etat, Région, ARS, autorités académiques, Pôle emploi…), les représentants des branches professionnelles, des fédérations employeurs et des OPCO. Il peut inviter à tout moment, pour la conduite de ses travaux, tout autre acteur professionnel permettant une meilleure approche du secteur sanitaire et social.**

Fait marquant à mettre en lien avec les enjeux de ce nouveau schéma : les universités de Bourgogne (uB) et de Franche-Comté (UFC), jusqu'alors absentes dans la démarche conduite, seront désormais conviées à la dynamique menée par l'observatoire.

La mission principale de cet observatoire est d'une part de réaliser des études, et d'autre part d'apporter aux acteurs des secteurs concernés une aide à la décision dans la définition de politiques publiques de formation grâce à :

- L'observation et l'analyse des emplois et des métiers ;
- Le suivi des formés et leur insertion professionnelle ;
- L'objectivation des difficultés de recrutement ;
- L'anticipation et la territorialisation des besoins sur le territoire régional ;
- L'adaptation de l'appareil de formation associé.

L'observatoire assure ces missions par la publication et la mise à disposition régulière de ses travaux notamment sur son site internet (https://www.emfor-bfc.org). Il est par ailleurs en étroite relation avec les observatoires de branches qui apportent, entre autres, des données qualitatives permettant de mieux comprendre les facteurs qui impactent l'attractivité des formations et les représentations négatives vis-à-vis de certains métiers qui en sont issus. Pour exemple, l'OPCO Santé a publié en avril 2023 son baromètre emploi-formation d'une grande richesse tant en termes d'état des lieux que de besoins en emplois de leurs structures adhérentes. Les données fournies également par l'ANFH (secteur hospitalier public) sont également riches d'enseignements (cf. annexes état des lieux Emfor).

Ces données et études permettent donc d'identifier les écarts entre les emplois et les formations, d'identifier les freins et les effets leviers afin d'adapter **la carte des formations sanitaires et sociales.** Elles permettent également de conduire des actions adaptées au territoire, pour stimuler l'engouement et l'accès aux formations ainsi qu'aux métiers et favoriser ainsi le maintien dans l'emploi.

C'est pourquoi, le rôle de l'observatoire des formations sanitaires et sociales doit être renforcé afin de devenir un espace :

- De **centralisation, partage et exploitation des données** disponibles, pour objectiver les décisions et politiques publiques en matière d'emploi et de formation. Le traitement transversal de ces données quantitatives et qualitatives est indispensable pour croiser l'ensemble des éléments et en tirer la « substantifique moelle », et décloisonner les approches ;
- De discussion et d'échange, d'**interconnaissance**, avec une animation réalisée par Emfor ;
- De **prospective** pour sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux de demain et définir des leviers d'actions ou de priorités en matière de développement de politiques publiques.

Il s'agit d'impliquer tous les acteurs institutionnels, administrations, collectivités, établissements de formation et partenaires sociaux … pour :

- Identifier, comprendre et anticiper les besoins en recrutement (au niveau des secteurs et du territoire) ;
- Assurer l'articulation et la complémentarité des différentes voies d'accès à la formation et la diplomation.

Au lendemain de la crise sanitaire liée à la COVID, de la signature des accords du Ségur de la Santé ainsi qu'au vu du contexte socio-économique actuel, la consolidation de cet outil d'observatoire partagé s'avère nécessaire.

L'animation de cet observatoire réalisée par Emfor et la mise en réseau des acteurs concernés doivent être renforcées.

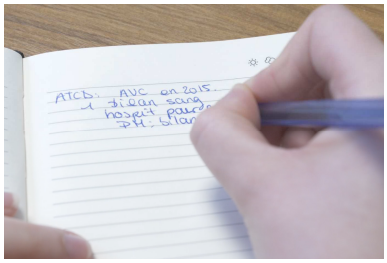

MESURE 2 – Renforcer la cohérence des politiques publiques

➔ Coordonner la galaxie des acteurs

Jusqu'en 2004, le système des formations sanitaires et sociales était régulé et piloté par les Ministères de la Santé et du Travail social à travers leurs représentants locaux. L'Acte II de la décentralisation a ouvert une nouvelle ligne de partage de compétences entre les Régions et les services de l'Etat. En effet, ce dernier demeure le garant de programmes et référentiels pédagogiques et des conditions d'accès aux formations (concours et quotas) et l'autorité certificatrice des formations.

A noter que, pour ne pas simplifier les choses, les compétences transférées à la Région ne sont pas tout à fait du même ordre sur le champ des formations sociales que sur le champ des formations paramédicales et de sage-femmes.

Cette ligne de partage est réinterrogée depuis 2009 avec l'émergence puis l'affirmation du rôle des universités en lien avec la réforme des études et leur retranscription dans le système de Bologne (licence-master-doctorat).

Une multiplicité d'acteurs est impliquée, le schéma régional doit donc avoir pour ambition de prendre en compte et de prioriser les enjeux de chacun en matière de formation professionnelle.

Une large galaxie d'acteurs impliqués

Organismes associés et partenaires : plus l'organisme est proche du « soleil », plus les relations sont fortes

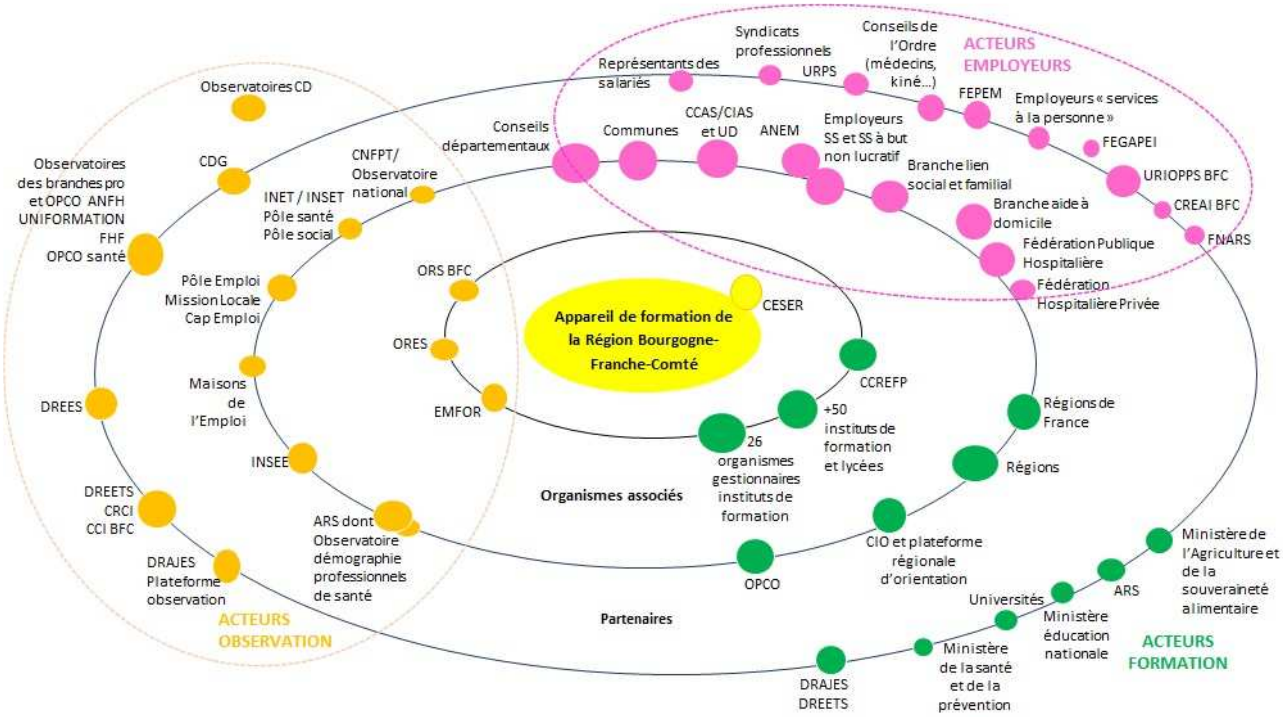

Nous citerons les principaux partenaires :

- **Les différents services préfectoraux et l'Agence régionale de Santé :**

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales repose sur une démarche qui s'inscrit dans des politiques de santé et de cohésion sociale plus générales, ce qui nécessite un rapprochement avec les administrations coordinatrices tant au niveau national que régional.

Il s'agit entre autres de reprendre les enjeux du Projet Régional de Santé (PRS 2), déclinant régionalement la stratégie nationale de santé, ainsi que du Plan de mobilisation en faveur des métiers du social, du médico-social et de la santé, « de l'orientation à l'emploi », co-portés par la Région.

- **Les autorités académiques (Rectorat et Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la Forêt) :**

Certaines formations paramédicales comme les BTS opticien-lunetier, diététicien, ou encore le DTS imagerie médicale et radiologie thérapeutique (IMRT) relèvent du ministère de l'Education nationale et sont donc suivies et déployées par le Rectorat de Bourgogne-Franche-Comté.

D'autres formations de nature propédeutique (c-à-d. préparatoires aux formations sanitaires et sociales), ou préalable à l'entrée en formation sanitaire et sociale sont également dispensées dans les lycées.

On peut distinguer le BTS en économie sociale et familiale (ESF) préalable à l'entrée en formation de conseiller en éducation sociale et familiale (CESF), et les différents bacs généraux (type ST2S) ou professionnels comme (accompagnement soins, services à la personne-ASSP ou services aux personnes et aux territoires-SAPAT).

La recherche d'articulation entre les filières est indispensable à la cohérence de la carte des formations pour proposer à l'ensemble des jeunes et des adultes d'accéder à ce cursus quel que soit le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

En parallèle, les formations sanitaires et sociales supérieures sont désormais accessibles par la plateforme parcoursup depuis septembre 2019, mettant fin à la sélection par concours. Un lien étroit entre les tutelles pédagogiques, la délégation de région académique à l'information et à l'orientation (DRAIO) ainsi que les instituts de formation existent désormais pour intégrer les prérequis d'entrée en formation des jeunes lycéens et candidats en réorientation universitaire.

Les Universités de Bourgogne (uB) et de Franche-Comté (UFC) :

Les universités de Bourgogne-Franche-Comté interviennent dans l'enseignement des cours, participent aux commissions de validation des crédits (ECTS) et reconnaissent le diplôme paramédical et/ou social au niveau licence ou master.

Leur rôle s'accentue, le processus d'universitarisation se poursuit vers une intégration organique de certaines formations ; ainsi les formations de sage-femmes relèvent désormais des départements universitaires de maïeutique, créés au sein de UFR Santé des Universités de Franche-Comté et de Bourgogne depuis septembre 2019.

En parallèle, le décret n°2020-553 du 11 mai 2020 relatif à l'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche, a ouvert la possibilité de proposer, avec l'accord du ministère de la recherche et de l'enseignement supérieur, de construire au sein des UFR Santé des filières paramédicales.

C'est dans ce cadre qu'en 2021, le département des professions de la rééducation de l'UFR Santé de Franche-Comté a ouvert et accueille des étudiants en formation d'ergothérapeute, psychométricien, kinésithérapeute et orthophoniste, selon des modalités novatrices.

Enfin, nous citerons encore la réforme de la formation infirmier en bloc opératoire (IBODE) par arrêté en date du 27 avril 2022. Les universités, désormais, certifient et délivrent le diplôme, ouvrant la voie ~~à~~ de la diplomation à d'autres formations.

Les Conseils départementaux :

La place tenue par les Conseils départementaux est à souligner, le code de l'action sociale et des familles prévoit que la Région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux.

Dans le cadre de l'élaboration du schéma régional des formations sanitaires et sociales, elle recense, en association avec les départements, les besoins en formation à prendre en compte pour la conduite de l'action sociale et médico-sociale et indique comment elle compte y répondre.

Les travaux inhérents au schéma régional des formations sanitaires et sociales ont donc tenu compte des avis exprimés par les conseils départementaux auditionnés le 27 juin 2023.

Les branches et les OPCA concernés :

Les branches définissent leur politique de soutien et de développement en matière de formation professionnelle en lien avec leur opérateur de compétences.

Elles s'appuient sur des observatoires permettant de collecter et traiter des données emplois formations leur permettant de définir des priorités nationales et régionales sur ce champ d'intervention.

Les différentes politiques menées par la Région :

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales doit à la fois être cohérent avec les actions et priorités des acteurs et institutions compétentes sur ces secteurs mais également avec les autres actions et politiques menées par le Conseil régional tous secteurs confondus.

- **En matière de Santé**

Dans ce cadre, on peut souligner l'engagement de la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière de santé. Dans un contexte de nécessaire recomposition de l'offre de soins, l'accès aux équipements de santé, notamment en milieu rural constitue une préoccupation essentielle des Bourguignons Francs-Comtois.

Face au problème de démographie médicale, de désertification médicale dans les zones rurales, le Conseil régional met en œuvre des dispositifs afin de ralentir ce phénomène et d'assurer un égal accès à des soins de qualité pour tous les habitants en tout point du territoire.

Cette politique s'inscrit dans la feuille de route en Santé pour la Bourgogne-Franche-Comté dont l'actualisation en cours s'élabore en lien étroit avec l'Agence régionale de Santé.

- **En matière d'enseignement supérieur**

En parallèle et en conformité avec la loi dite Fioraso du 22 juillet 2013, la Région définit un Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), qui détermine les principes et les priorités de ses interventions, en lien avec les acteurs et les collectivités du territoire.

En outre, la loi MAPTAM (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles) du 27 janvier 2014 indique que la Région organise, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives au soutien de l'innovation et à l'enseignement supérieur et à la recherche.

Ainsi, la déclinaison de la politique régionale d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation (ESRI) s'appuie sur un SRESRI 2019-2021, législativement en vigueur jusqu'à son renouvellement prévu pour début 2025.

Parmi les passerelles à tisser avec le schéma régional des formations sanitaires et sociales, on peut d'ores et déjà citer le sujet clé de la qualité de vie étudiante, qui est développé dans la mesure 10 du présent schéma.

A cet égard, la Région est pleinement associée à la construction du STVE (schéma territorial de la vie étudiante) porté par Université Bourgogne Franche-Comté (UBFC) en étroit lien avec le CROUS Bourgogne Franche-Comté. Il touche les plus de 80 000 étudiantes et étudiants répartis sur l'ensemble de la Bourgogne-Franche-Comté. La

Région sera particulièrement attentive aux préconisations qui concerneront les étudiantes et étudiants du sanitaire et social, et œuvrera de concert avec le CROUS, les universités de Bourgogne et de Franche-Comté et l'ARS, pour contribuer à proposer une offre de services dans une logique d'égalité d'accès, quel que soit la localisation du lieu des études.

- **En matière de formation professionnelle des demandeurs d'emploi**

La compétence sur les formations sanitaires et sociales s'exerce également en forte coordination et articulation avec la politique régionale de formation des demandeurs d'emploi. Ainsi, la Région définit ses achats de formations qualifiantes à destination des demandeurs d'emploi, de manière innovante sur le secteur social et médico-social (notamment des services aux personnes), en s'appuyant sur une analyse commune et fine des besoins en compétences sur chacun des territoires. La commande régionale vient ainsi compléter la carte des formations initiales, afin de répondre au mieux aux fortes tensions d'emploi de ce secteur.

En parallèle, afin d'attirer du public et de l'accompagner pour entrer sur ce secteur, la Région déploie des formations amont à la qualification (DAQ 2.0 Dispositif amont à la qualification) permettant de faire découvrir ces métiers, et de travailler aux prérequis professionnels et personnels pour faciliter l'accès à ces formations qualifiantes. Dans le cadre de ce dispositif, des colorations sectorielles dédiées aux métiers en tension, dont le sanitaire et social, sont déployées sur tous les territoires pour valoriser, faire découvrir, attirer et préparer des publics à l'entrée vers ces secteurs.

Enfin, la Région a mis en place dès 2019 des aides régionales complémentaires à la rémunération pour sécuriser financièrement les stagiaires qui entrent en formation.

Chaque acteur institutionnel est légitime dans son intervention et peut agir à son échelle au déploiement de réponses permettant de faire évoluer l'offre de formation et apporter des solutions visant à réduire les tensions en emploi, à faire évoluer les compétences des professionnel·les sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

Une rencontre biannuelle techniques des principaux acteurs institutionnels compétents (Agence régionale de Santé, Autorités académiques…) sur le champ des formations sanitaires et sociales sera organisée afin de partager les enjeux régionaux et articuler les priorités et stratégies de chacun.

MESURE 3 – Organiser une rencontre des financeurs

➔ Coordonner les financements

La Région consacre un budget annuel de l'ordre de 60 M€ au fonctionnement, à l'équipement et l'investissement des établissements de formation, ainsi qu'à l'accompagnement des étudiants et des demandeurs d'emploi suivant une formation sanitaire et sociale.

Ainsi près de 10 000 apprenants entrent et suivent une formation chaque année.

D'autres opérateurs financent ces apprenants au titre de leurs missions : employeurs, opérateurs de compétences (OPCO/OPCA), Pôle emploi…

L'interconnaissance des dispositifs déployés, les priorités politiques des branches professionnelles, tout comme la disponibilité de crédits spécifiques, permettraient d'articuler les financements et de rechercher des effets leviers pour éviter les ruptures ou « trous dans la raquette ».

Cette mesure s'articulera avec la démarche de préfiguration de France Travail déployée en Bourgogne-Franche-Comté et avec la mise en place de la Loi « Plein emploi », visant à mieux articuler les acteurs de l'insertion-formation-emploi.

Il est proposé de mettre en place une rencontre annuelle des financeurs ayant pour mission de partager les priorités et travailler la complémentarité des financements dédiés, notamment en matière de formation initiale, continue et d'apprentissage dès le 1er trimestre 2024.

MESURE 4 – Adapter la carte des formations

➔ Ouvrir des nouvelles filières et places de formations

La Région doit anticiper et accompagner les transformations sociétales et professionnelles, en adaptant la carte des formations sanitaires et sociales 2023-2028.

En effet, à la différence des autres secteurs de la formation professionnelle, ces secteurs sanitaires et sociaux sont contraints par des « quotas » et des « capacités d'accueil ». Les quotas sont définis au niveau national et répartis au niveau régional par la Région. Cette dernière est libre de définir les capacités d'accueil des formations non contingentées et/ou ne relevant pas de l'enseignement supérieur.

Il est rappelé que ces formations sont encadrées par différents règlements et ouvertes sur la base de critères de capacité et d'opportunité permettant à la Région de délivrer des autorisations ou des agréments d'ouverture aux organismes de formation qui en feraient la demande.

Le premier levier d'action quantitatif sur lequel la Région et l'Etat (représenté sur le territoire régional par l'ARS, la DREETS et les autorités académiques) ou les

universités peuvent agir est la réévaluation des quotas et des capacités d'accueil qu'elles accordent aux établissements de formation du territoire.

Les efforts engagés depuis 2019 notamment dans le cadre du Protocole signé avec l'Etat relatif au Ségur de la Santé et par la création de nouvelles filières conduisent à l'état des lieux suivants :

- ✓ ***Protocole Ségur :***
  - + 186 places IDE
  - + 323 places AS
  - + 60 places AES
- ✓ ***Ouverture de nouvelles filières :***
  - 40 places d'ambulanciers en apprentissage (IFMS Montbéliard) ;
  - 55 places d'ergothérapeutes (35 à IMPR de Nevers, 20 à l'UFR Santé à Besançon) ;
  - 36 places de psychomotriciens (20 à IMPR de Nevers, 16 à l'UFR Santé à Besançon) ;
  - 25 places de kinésithérapeutes à IMPR de Nevers.
- ✓ **Projets d'ouverture :**
  - Orthoptie (projet d'ouverture en septembre 2024) au sein du département des métiers de la rééducation de l'UFR Santé à Besançon ;
  - 25 places de manipulateur en radiologie au sein de l'IFMS de Montbéliard (septembre 2024) ;
  - 40 places d'ambulancier en apprentissage au sein de l'IFSI de Nevers ;
  - Pédicure – podologue : réflexion ouverte.

La Région poursuivra les efforts engagés sur la base des recommandations suivantes :

- **Elle portera une attention particulière au développement d'une offre de formation gratuite publique, en lien fort avec les universités**
- Les modalités de mise en place de **l'alternance, la pluralité des stages proposés** dans des distances raisonnables ainsi que l'accueil bienveillant des stagiaires seront également des critères essentiels sur la base desquels la Région accordera des augmentations de places et/ou validera une autorisation d'ouverture de formation
- **L'opportunité de l'ouverture de places et/ou de filières complémentaires sera étudiée et validée en fonction de l'offre déjà existante.** En effet, l'ouverture de places supplémentaires ne permet pas toujours d'augmenter le nombre de diplômés en raison de la baisse de l'attractivité des métiers du soin et de l'accompagnement. **Trop de places ouvertes demeurent vacantes ou sont « abandonnées » au bout d'un trimestre à l'issue de l'entrée en formation.** Ainsi, pour exemple, le constat est le suivant :
  - -10% des effectifs infirmiers 3 mois après la rentrée

- Plus de 1 511 places d'aides-soignants soit 323 de plus inscrites dans le cadre du Protocole Ségur pour l'année 2022, alors que seules 1 109 places ont été réellement pourvues (pour mémoire : 1 190 places disponibles en 2019)

Ce volet fera l'objet d'une attention particulière dans le schéma (cf. ambitions 2 et 3).

- La complémentarité des voies d'accès à la formation sera également recherchée notamment avec la voie de l'apprentissage. La Région se félicite du développement de l'apprentissage ; elle a soutenu la création du CFA sanitaire et sociale et continue de participer à son développement.

  Ainsi le nombre d'apprentis inscrits dans le CFA sanitaire et sociale, les lycées de l'Education nationale et de la Croix-Rouge Compétences ont augmenté de manière significative. Ils sont désormais plus de 500 apprentis répartis sur une pluralité de formations (éducateur spécialisé, éducateur jeunes enfants, assistant de service social, infirmier, aide-soignant, auxiliaire de puériculture…). Les places de formation en apprentissage n'étant pas contingentées, elles s'ajoutent aux effectifs réglementaires.

Le tableau prospectif des évolutions de places et/ou d'ouverture de filières programmées figure en annexe 1 du présent document.

La carte des formations sanitaires et sociales retraçant l'intégralité de l'offre de formation sera l'outil opérationnel piloté par la Région afin de réguler l'offre de formation et proposer :

- Une offre de formation accessible au plus grand nombre, gratuite et en lien fort avec les universités
- Intégrant une alternance et des stages de qualité garante de la professionnalisation des apprenants
- Une complémentarité avérée avec les formations déjà existantes
- Une complémentarité des voies d'accès notamment avec la voie d'apprentissage

Ambition 2

ATTRACTIVITE DES FORMATIONS : INFORMER, VALORISER LES METIERS ET LES FORMATIONS POUR CREER LES CONDITIONS D'UNE ORIENTATION CHOISIE

Pour être attractif, il faut faire connaître et donner envie par tous les vecteurs et moyens.

En lien direct avec les ambitions et moyens déployés dans le **cadre du schéma régional de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPRO TLV, annexe du CPRDFOP),** la Région souhaite déployer une politique ambitieuse destinée à tous les publics (collégiens, lycéens, demandeurs d'emploi, salariés en reconversion) et en lien avec les acteurs de l'orientation dont elle coordonne l'activité.

Il s'agit de mettre en valeur les formations et les métiers, mais également les voies d'accès diversifiées et les parcours existants.

L'enjeu sur le secteur sanitaire et social consiste également à augmenter les entrants en formation (certaines d'entre elles ne faisant pas le plein). La qualité des informations délivrées au public et notamment celles servant la connaissance des métiers et des formations, ainsi que les outils de leur diffusion, sont des enjeux pour permettre des choix éclairés et réduire les abandons et décrochages des apprenants.

Pour la Région, les moyens et outils aujourd'hui dédiés à l'information et à l'orientation des publics par les partenaires doivent s'organiser en complémentarité sur l'ensemble des territoires et le contenu de l'information délivrée intégrer encore davantage la connaissance de l'environnement économique et l'évolution des métiers et des formations.

Les métiers du sanitaire, du social et du médico-social souffrent depuis quelques années d'une image dégradée, peu attractive, surtout auprès du public jeune (notamment pour les secteurs du grand âge et de l'aide à domicile). Le secteur hospitalier comme le secteur privé à but lucratif, comme non lucratif, peinent à recruter. La crise de la COVID a accentué ce phénomène, comme la médiatisation de certains scandales sanitaires. Alors que les offres d'emploi n'ont jamais été aussi nombreuses, les professionnels qualifiés manquent et laissent un secteur en grande tension.

Pour répondre aux besoins en emploi, la Région a adapté l'offre de formation, augmenté le nombre de places de formation, mais celles-ci ne sont pas toutes pourvues. De même, le nombre de dossiers de candidature à l'entrée en formation diminue, il faut parfois organiser plusieurs sélections, et/ou ouvrir à des candidats au tour extérieur pour réussir à atteindre le quota d'entrants en formation. Pour certaines formations comme infirmier, près de 10% des entrants abandonnent dès le premier trimestre, le premier stage étant parfois mal vécu.

Si la Région ne peut agir sur la qualité de vie au travail ou sur les conditions d'emploi, elle peut, par sa compétence en matière d'information et de valorisation des métiers via son service public régional de l'orientation (SPRO), agir pour faire connaître et donner envie aux jeunes comme aux adultes de découvrir les métiers du sanitaire et social et passer la porte des instituts de formation.

Pour séduire les publics jeunes ou adultes, il est nécessaire d'informer et de valoriser les métiers et les formations sanitaires et sociales, dépasser les clichés et les images négatives avec des messages positifs et avec des médias appropriés **aux cibles concernées**.

En lien et déclinaison étroite avec le service public régional de l'orientation (SPRO) de la Région Bourgogne-Franche-Comté, les mesures du schéma régional des formations sanitaires et sociales auront comme objectifs :

- Présenter et rendre accessible des formations aux voies d'accès parfois complexes, très techniques et faire découvrir à la fois les métiers et les formations ;
- Développer l'interconnaissance des acteurs de l'orientation, les professionnels et les publics intéressés jeunes et adultes, avec pour but :
    - D'augmenter les entrées en formation
    - De contribuer à diminuer les abandons et les décrochages

Il s'agit de concevoir et décliner des actions de communication / information, d'une manière coordonnée entre les acteurs de l'orientation, pour transmettre des messages clairs aux cibles identifiées. Cette ambition a également pour objet d'améliorer l'orientation des publics jeunes et adultes afin d'éviter et de réduire les décrochages, ruptures et abandons de formation.

La Région agira également en étroite liaison avec l'Agence Régionale de Santé à travers les travaux du plan de mobilisation en faveur des métiers du social, du médico-social et de la santé, « de l'orientation à l'emploi » qui a pour but de fédérer tous les acteurs de Bourgogne-Franche-Comté autour de cette ambition partagée.

MESURE 5 – Informer et valoriser les métiers et les formations

➔ Faire connaître, découvrir

Cette mesure a pour objet à la fois de faire connaître les métiers, mais également les formations et leurs voies d'accès diverses et variées. En effet, il n'est pas si simple de connaître tous les métiers et tous les types de formations permettant d'accéder à ces métiers.

Les modalités d'accès à la formation sont également nombreuses : parcours, niveau requis, prérequis, savoirs être et compétences attendues, lieux de formation sur le territoire régional et accessibilités (transport), modalités d'accès (sélection / concours…), coût de la formation, durée, prise en charge financière, passerelles, évolutions professionnelles…

Une bonne information préalable permet de se projeter, d'affiner ses choix, afin de s'orienter et entrer en formation.

C'est un chemin, et le schéma régional des formations sanitaires et sociales, appuyé par les mesures déclinées dans le cadre du service public régional de l'orientation, s'attachera à développer des actions et dispositifs d'information et de valorisation des métiers.

La Région s'appuiera sur les outils, supports et réseaux déjà et/ou à développer dans le cadre du SPRO pour faire connaître les métiers et les formations sanitaires et sociales. Elle le fera également en lien avec les employeurs et les Opérateurs de Compétences (OPCO) qui ont une responsabilité et un rôle à jouer pour rendre plus attractifs ces secteurs d'activités à travers la valorisation des métiers qu'ils identifient en tension. C'est donc une réflexion commune et des actions partagées qui doivent s'engager avec les employeurs et leurs représentants sur le territoire régional, autour de l'attractivité des métiers et des formations.

La Région s'attachera également, dans les dispositifs et les actions qu'elle développera avec ses partenaires, à favoriser la mixité des métiers très féminisés en luttant contre les stéréotypes de genres.

Ainsi la Région poursuivra sa démarche d'élaboration et de soutien à la création :

- De « powtoons » (*contraction de « powerpoint » et « cartoon »*) sur le métier d'infirmier, d'éducateur spécialisé, ou encore sur les métiers de la rééducation…
- De films promotionnels des instituts de formation afin de faire connaître les formations, l'appareil de formation et lutter contre les stéréotypes notamment de genre (métiers très féminins)
- De journées découvertes des formations et des instituts destinées aux lycéens et aux collégiens.

Les outils de communication conçus ont vocation à être largement diffusés sur les réseaux sociaux et canaux de diffusion des divers parties prenantes, de même qu'être adaptés aux formats numériques, qui emportent l'adhésion des jeunes.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus général du SPRO TLV annexé également au CPRDFOP de Bourgogne-Franche-Comté à travers les mesures suivantes :

- **Mesure 5 : « Renforcer le lien avec le monde économique » ;**
- **Mesure 4 : « Déployer des ressources pour les usagers et renouveler l'information sur les métiers et les formations ».**

En effet les outils déjà déployés dans le cadre du SPRO TLV intègrent les formations sanitaires et sociales et pourront être mobilisés dans le cadre du présent schéma comme les sites dédiés à l'information et l'orientation : « Cléor », « explore demain » ou encore « je filme le métier qui me plaît ». Dans la droite ligne des outils déjà créés, un guide hors-série sanitaire et social sera spécialement créé pour aider les jeunes bacheliers à s'orienter.

- **Mesure 8 : « Articuler les interventions de la Région et de l'Education nationale pour être complémentaires »**

A travers des rencontres entre les chefs d'établissements, la communauté éducative, le développement de solutions innovantes comme la création de contenus spécifiques de jeux ou encore de spectacles……

En lien direct avec les mesures du schéma régional de développement du service public régional de l'orientation tout au long de la vie (SPRO TLV), il s'agit de développer, de décliner et de coordonner des actions de communication/information de l'ensemble des acteurs de l'orientation pour transmettre des messages clairs aux cibles identifiées pour connaître et faire connaître les formations et métiers sanitaires et sociaux.

MESURE 6 – Orienter les publics

L'orientation des apprenants est un enjeu capital. Il a été clairement au cœur des nombreux échanges des acteurs du secteur sanitaire et social et des partenaires régionaux réunis dans le cadre des concertations relatives aux travaux d'élaboration du présent schéma régional.

Cette mesure vise à améliorer l'orientation des apprenants, à faire de leur choix d'intégration en formation, un choix volontaire et éclairé.

L'objectif est de réduire les abandons en cours de formation, notamment en début d'entrée (au cours du premier trimestre). Ils seraient dus à une mauvaise orientation initiale par méconnaissance de la formation et/ou du métier ciblé et/ou par idéalisation de celui-ci (compétences, conditions d'exercices, rémunération, contraintes, évolution de carrière…).

Par exemple, le premier stage infirmier est souvent une étape clé dans l'entrée en formation et porteur de désillusion où la confrontation avec la réalité du métier suffit à décourager certains apprenants mal éclairés.

➔ Parcoursup

Si l'entrée en formation de sage-femme ou de masseur-kinésithérapeute se fait par le biais de la première année de médecine (PASS ou LAS), l'entrée en formation sanitaire et sociale se fait depuis 2019 via la plateforme parcoursup.

Ce système de sélection a mis fin aux concours payants et repose désormais sur le dossier du candidat et l'expression de ses motivations.

Comme tout nouvel outil de sélection, il a été porteur d'inquiétude et peut véhiculer certaines critiques notamment sur le niveau des entrants en formation ou leur origine géographique.

La Région a procédé, en lien avec les données traitées et transmises par Emfor et les autorités académiques, à une étude portant sur l'origine géographique des apprenants entre 2016/2018 (avant parcoursup) et 2019/2022 (après la mise en place de parcoursup).

Concernant l'origine géographique des étudiants, il s'avère qu'ils restent majoritairement issus des académies de Bourgogne-Franche-Comté. Pour ce qui concerne les instituts de formation situés aux marches de la région, ils demeurent impactés par les aires d'influence parisienne, rhône-alpienne ou autre, parcoursup n'ayant pas modifié, ni accentué le phénomène anciennement constaté. A noter que l'attractivité de la zone frontalière helvétique demeure mineure au cours de la formation.

Toutefois, si parcoursup n'a pas modifié de manière notable l'origine des apprenants, il paraît toutefois nécessaire de revoir et d'affiner régulièrement le paramétrage de la plateforme afin de mieux circonscrire les prérequis et les attendus des apprenants et améliorer en continue le profil des apprenants aux référentiels de formation.

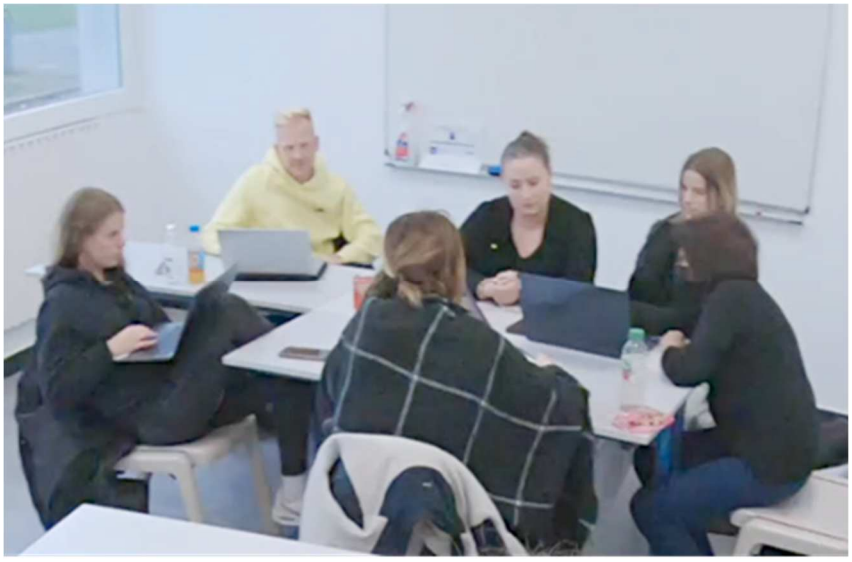

Entrants originaire des académies de Besançon et Dijon
Sélection Parcoursup

Académie de Besançon	**2016/2017/2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
IFSI Besançon	86%	91%	96%	86%	91%
IFSI Montbéliard	72%	66%	90%	72%	83%
IFSI Pontarlier	98%	81%	100%	95%	95%
IFSI Dole	74%	42%	64%	54%	79%
IFSI Croix-Rouge française Lons-le-Saunier	74%	45%	58%	47%	33%
IFSI Croix-Rouge française Vesoul	94%	88%	100%	87%	98%
Lycée Louis Pergaud DTS imagerie médicale		83%	93%	100%	83%
CFU en orthophoniste	33%		23%	24%	10%
IIFMR Mulhouse ergothérapeute	60%				
IIFMR Mulhouse psychomotricien	100%				
UFC ergothérapeute					75%
UFC psychomotricien					
Lycée Victor Bérard BTS opticien lunetier		41%	36%	56%	37%
Lycée Notre-Dame des Anges BTS diététique		44%	52%	53%	50%

Académie de Dijon	**2016/2017/2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
IFSI Beaune	65%	92%	72%	79%	50%
IFSI Dijon	73%	77%	79%	61%	53%
IFSI Croix-Rouge française Quetigny	80%	80%	82%	53%	73%
IFSI Semur-en-Auxois	81%	100%	91%	64%	76%
IFSI Nevers	62%	62%	71%	71%	48%
IFSI Chalon-sur-Saône	91%	100%	95%	72%	76%
IFSI Mâcon	29%	33%	67%	44%	34%
IFSI Montceau-les-Mines	92%	92%	86%	87%	76%
IFSI Paray-le-Monial	42%	63%	50%	57%	22%
IFSI Auxerre	89%	81%	88%	70%	67%
IFSI Sens	72%	75%	83%	50%	68%
Lycée du Castel DTS imagerie médicale		80%	65%	78%	83%
IIFMR Mulhouse ergothérapeute	40%				
IIFMR Mulhouse psychomotricien					
IPMR Nevers DE ergothérapeute	28%		67%	8%	31%
IPMR Nevers DE psychomotricien					29%

*Données issues des travaux d'Emfor et data.gouv.fr

Une bonne orientation passe par une bonne information des apprenants mais également des parents et de tous les prescripteurs.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre plus général du SPRO TLV à travers la mesure 2 « Accompagner la montée en compétences des professionnels par le biais notamment de webinaires, d'espaces d'échanges de pratiques inspirantes ».

➔ Les prescripteurs

Dans ce cadre, la Région a déjà demandé à Emfor d'organiser plusieurs webinaires pour informer les prescripteurs sur les métiers du secteur sanitaire et sociale comme les formations d'accompagnant éducatif et social, aide-soignant et ambulancier ; d'autres suivront en fonction de l'actualité.

En lien avec les acteurs du SPRO, les formations sanitaires et sociales seront également mises en exergue dans le cadre d'évènements, d'immersions et d'interactions entre les professionnels et les prescripteurs pour connaître et faire connaître ces métiers : salons de professionnels, exposition sur la santé et les acteurs de la santé….

➔ Les stages découverte

La Région souhaite par ailleurs inscrire son action aux côtés des branches professionnelles. En lien avec le **plan de mobilisation en faveur des métiers du social, du médico-social et de la santé, « de l'orientation à l'emploi » copiloté par l'Agence régionale de Santé, la Région et la Préfecture de Bourgogne-Franche-Comté, il s'agit aux côtés des employeurs de développer des stages de découvertes des métiers.**

Ces stages peuvent s'inscrire dans le cadre du « parcours avenir » des collégiens et des lycéens. Ils doivent permettre à tout élève de développer son ambition sociale et scolaire et de construire son projet de formation et d'orientation, en découvrant les principes et la diversité du monde économique, social et professionnel en constante évolution.

➔ La plate-forme de stages régionale

La Région s'est également donnée les moyens de mobiliser les entreprises, pour qu'elles contribuent à mieux faire connaître les métiers, les secteurs d'activité et les encourager à participer à la politique d'orientation, notamment en « ouvrant leurs portes ». Ainsi pour favoriser l'immersion en entreprise tout en garantissant la qualité de l'accueil, la Région a souhaité mettre en visibilité la diversité des terrains d'observation et de découverte en milieu professionnel.

Pour ce faire, une **interface de diffusion d'offres de stages (une plateforme stages : https://stages.bourgognefranchecomte.fr)** a été mise en place dès la rentrée de septembre 2023 sur le territoire de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Elle vise l'accès à un minimum de 1000 offres de stages dans des secteurs variés et sur toute la région. Des contenus pédagogiques dédiés aux entreprises accueillantes et aux stagiaires sont également proposés.

Les employeurs du secteur sanitaire et social seront invités à déposer leurs offres de stage pour accueillir tant des collégiens et des lycéens en orientation que des futurs

étudiants en formation désireux de suivre une qualification dans un métier dudit secteur.

L'orientation des apprenants et un enjeu capital au cœur des ambitions du schéma régional des formations sanitaires et sociales.

Cette mesure vise à améliorer l'orientation des apprenants, à faire de leur choix d'intégration en formation, un choix volontaire et éclairé.

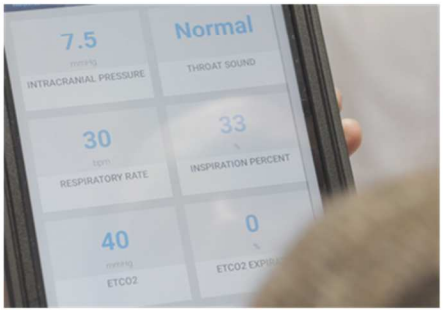

Ambition 3

SECURISATION DES PARCOURS DE FORMATION ET SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DE FILIERES EN APPRENTISSAGE

Pour garantir le maintien en formation et la réussite du plus grand nombre, il est nécessaire d'assurer à l'ensemble des apprenants en formation sanitaire et sociale une qualité de vie et d'apprentissage selon le cursus suivi, quel que soit le statut de l'apprenant et le lieu d'apprentissage.

L'ambition de la Région est de construire un appareil de formation efficient où le plus grand nombre d'apprenants sortent diplômés dans des conditions optimales pour fidéliser ces futurs professionnels sur le territoire régional. Pour favoriser le maintien en formation et garantir la réussite du plus grand nombre, il est nécessaire d'assurer à l'ensemble des apprenants en formation sanitaire et sociale une qualité de vie et d'apprentissage adaptée convenable et équitable quel que soit le cursus choisi, le profil de l'apprenant et son lieu d'apprentissage.

La Région aura une attention particulière et un attachement au développement de formations publiques et gratuites accessibles au plus grand nombre, à la qualité de vie des étudiants à travers sa participation à l'élaboration du schéma territorial de la vie étudiante (STVE) porté par Université Bourgogne Franche-Comté en lien avec le CROUS et la concertation avec un panel d'étudiants qui s'est tenue en distanciel le 21 juin 2023.

Cela se traduira également par une attention particulière donnée à la qualité de l'alternance par le maintien de terrains de stage diversifié et par l'accueil bienveillant des étudiants en formation (tutorat).

Parce que la Région demeure convaincue de l'intérêt des formations en apprentissage, elle poursuivra son soutien au développement de filières par cette voie d'accès.

Cela passe par :

- **La sécurisation financière des parcours de formation que ce soit pour les demandeurs d'emploi comme pour les étudiants ; toutefois dans un** contexte de restriction des financements publics, les contraintes financières obligent les financeurs de la formation à rechercher l'efficience des financements. C'est pourquoi, la Région s'attachera à prioriser ces financements sur les métiers les plus en tension à savoir : IDE, AS, AES, et ES
- **La qualité de l'enseignement et des terrains de stage**
- **Le renforcement du partenariat entre les instituts de formation et les établissements employeurs** notamment sur la question des stages (cf. plan de mobilisation / attractivité des métiers).

- **Le développement de filières, principalement par la voie de l'apprentissage** favorisant l'intégration et la fidélisation des apprenants au sein de l'établissement employeur.
- La mise en œuvre, pour l'ensemble des apprenants en formation sanitaire et sociale d'**une qualité de vie favorisant l'attractivité des formations et la réussite des études** (aide pour lutter contre la précarité, pour la restauration, l'hébergement, la prévention santé, l'accès à des infrastructures sportives et à une offre culturelle, l'engagement citoyen, ….).

MESURE 7 – Coordonner et croiser les financements

En lien avec Pôle emploi et les opérateurs de compétences (OPCO/OPCA), la Région souhaite améliorer la lisibilité des aides et harmoniser les financements disponibles par un travail de coordination avec l'ensemble des financeurs. Il s'agit de jouer un rôle d'ensemblier dans l'organisation des conditions de réussite des apprenants et apprenantes en formation.

Il est important que chaque candidat à l'entrée en formation sanitaire et sociale puisse connaître les leviers et financements à activer.

Pour ce faire, la Région soutient des dispositifs d'information et de conseils aux demandeurs d'emploi et aux salariés à travers le réseau d'accueil des conseillers en évolution professionnelle sur près de 40 points relais conseils répartis sur le territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

Il s'agit également d'assurer les financements notamment en amont de la qualification et de croiser lesdits financements pour sécuriser le parcours de formation.

Dans le cadre de sa compétence en matière de formation des demandeurs d'emploi, la Région finance, dans son programme de régional de formation professionnelle (PRF) divers dispositifs visant à accompagner l'emploi et la formation des demandeurs d'emploi.

La Région finance les dispositifs de formation en amont de la qualification (DAQ). Ce sont des tremplins permettant aux demandeurs d'emploi de se remettre à niveau et consolider leurs projets de formation. Des colorations sectorielles sont proposées, notamment pour accompagner l'orientation vers les métiers du sanitaire et social. Elles permettent de cibler les attentes spécifiques du secteur dans l'accompagnement des candidats à l'emploi et aux formations d'auxiliaire-assistant de vie, mais également aide-soignant, accompagnant éducatif et social, auxiliaire de puériculture, ambulancier, …

La Région finance également des plateformes de formation aux métiers des services à la personne, soit 8 plateformes (une par département). Ces plateformes modulaires permettent l'adaptation de parcours de formation au plus près des besoins et attentes des entreprises et des apprenants, à travers la proposition de différentes certifications en lien avec les divers contextes de travail en établissements ou à domicile.

Le déploiement du dispositif s'effectue en convention de groupement d'achat avec les OPCO-OPCA Uniformation, Santé, Entreprises de proximité et ANFH, et permet d'accueillir jusqu'à 570 apprenants demandeurs d'emploi et salariés.

La proximité avec les opérateurs de compétences vise également à accompagner la logique de filière à travers une meilleure articulation des différentes programmations de dispositifs de formation et l'accompagnement des modalités d'alternance.

Une articulation coordonnée avec les plateformes des métiers de l'autonomie portées par les conseils départementaux, et financées par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie et/ou l'Agence Régionale de Santé, permet de viser spécifiquement l'accompagnement à l'emploi vers les métiers du sanitaire et social.

Les plateformes de formation aux métiers des services à la personne viennent en complémentarité avec l'offre du Programme Régional de Formation (PRF) plus « classique » à destination des demandeurs d'emploi financé par la Région. Le PRF proposera en 2024 jusqu'à 477 places de formations sur les métiers d'auxiliaire/assistant de vie, agent de service médico-social, agent.de service hospitalier, maitresse de maison-surveillant de nuit (jusqu'en 2023 formations spécifiques). 96 places sur les formations petite-enfance, CAP accompagnant Educatif petite-enfance et assistant maternel - garde d'enfants, sont également prévues.

De la même manière, la Région prend en charge les formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture suivies par des demandeurs d'emploi titulaires du bac professionnel services aux personnes et aux territoires (SAPAT) et/ou accompagnement soins, ainsi que de celui des services, soins à la personne (ASSP). Ces formations courtes permettent aux titulaires de ces deux bacs professionnels de bénéficier d'un parcours allégé et d'être formés plus rapidement grâce à des dispenses de modules.

La Région souhaite améliorer la lisibilité des aides et harmoniser les financements disponibles par un travail de coordination avec l'ensemble des financeurs. Il s'agit de jouer un rôle d'ensemblier dans l'organisation des conditions de réussite des apprenants et apprenantes en formation.

MESURE 8 – Financer les formations sanitaires et sociales de niveaux 3 et 4

Dans le cadre de ses compétences en matière de formation professionnelle continue, la Région Bourgogne-Franche-Comté soutient des actions en faveur des demandeurs d'emploi destinées à favoriser leur accès à la formation et à l'emploi ainsi que des opérations ponctuelles répondant à des besoins d'emploi précisément identifiés (voir achats de formations classiques, 8 plateformes expérimentales et DAQ décrits en mesure 7).

Ainsi, la Région finance les formations paramédicales (ambulancier, aide-soignante et auxiliaire de puériculture) et sociales (accompagnant éducatif et social-AES) suivies par des demandeurs d'emploi et/ou des jeunes en formation initiale inscrits dans un institut de formation paramédicale ou de travail social autorisé/agréé par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces formations de niveaux 3 et 4 sont les premiers paliers de qualification permettant d'intégrer une profession paramédicale et/ou de travailleur social.

Ces formations sont en grande tension et sont cruciales pour répondre aux besoins des employeurs notamment sur le secteur du grand âge/gériatrie et du handicap notamment en zone rurale.

Quelques chiffres :

Tout parcours confondus, il existe plus de 1 700 places de formation ouvertes sur tout le territoire de la Bourgogne Franche-Comté dans plus de 30 instituts permettant ainsi aux demandeurs d'emploi et/ou aux jeunes de bénéficier d'une offre de formation de proximité.

Ainsi et pour l'exemple, **près de 725 demandeurs d'emploi ont pu suivre une formation sanitaire et sociale financée par la Région en 2022.**

Diplôme	Nombre	Montant
Diplôme d'Etat d'aide soignant	420	2 669 246,54 €
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	60	371 839,00 €
Diplôme d'Etat d'ambulancier	87	401 811,00 €
Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social	158	886 794,50 €
	725	**4 329 691 €**

La Région soutient les formations de niveaux 3 et 4 (ambulancier, aide-soignant, auxiliaire de puéricultrice et accompagnant éducatif et social), premier socle de qualification pour exercer une profession paramédicale et sociale, en grande tension sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté.

MESURE 9 – Soutenir les apprenants par des dispositifs d'aides individuelles

➔ Les bourses sur critères sociaux

Les articles 55 et 73 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ont transféré aux Régions la compétence d'attribuer des bourses sur critères sociaux aux étudiants ou élèves en formation initiale inscrits dans les instituts de formations sanitaires et sociales de Bourgogne-Franche-Comté.

Les bourses sanitaires ont été alignées sur celles attribuées par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche gérées par le CROUS par le décret n° 2016-1901 du 28 décembre 2016 et revalorisées par l'arrêté du 13 avril 2023. La Région, sur la base d'une politique volontariste, a élargi ces réformes aux formations sociales dont l'exclusion n'aurait pas été comprise ni justifiée pour les étudiants en travail social.

Chaque année, près de **2300 étudiants** bénéficient d'une bourse sur critères sociaux dont les montants varient entre **1 084 € et 5 965 €** pour l'échelon le plus élevé.

Ainsi pour la rentrée 2022/2023, **5 888 501 €** ont été engagés pour aider les étudiants en formation sanitaire et sociale dont 875 637 € au titre des étudiants en travail social dans le cadre d'une politique volontariste.

Diplôme	Nombre	Montant
Diplôme d'Etat d'infirmier	1 496	4 073 933 €
Diplôme d'Etat de masseur kiné	234	435 289 €
Diplôme d'Etat d'aide soignant	72	155 500 €
Diplôme d'Etat d'ergothérapeute	33	53 205 €
Diplôme d'Etat d'assistant de service social	89	257 934 €
Diplôme d'Etat de sage femme	87	200 525 €
Diplôme d'Etat de moniteur éducateur	30	103 457 €
Diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé	118	310 093 €
Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture	21	54 981 €
Diplôme d'Etat de Psychomotricien	7	9 006 €
Diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants	75	164 936 €
Diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé	11	29 881 €
Diplôme d'Etat de technicien de l'intervention sociale et familiale	2	4 494 €
Diplôme d'Etat d'infirmière puéricultrice	9	30 425 €
Diplôme d'Etat de conseiller en économie sociale et familiale	1	4 842 €
	2 285	**5 888 501 €**

➔ Les indemnités de stage et frais de déplacement

Les étudiants en formation de sage-femme, d'infirmière, de masseur-kinésithérapeute et d'ergothérapeute bénéficient d'indemnités de stage et de frais de déplacement pour couvrir leurs dépenses d'alternant.

Ces aides sont soumises à des conditions déterminées par voies réglementaires, notamment leurs modalités de calcul et le montant des indemnités hebdomadaires.

La Région Bourgogne-Franche-Comté assure le financement des indemnités de stage et frais de déplacement via les dotations de fonctionnement attribuées aux instituts de formation qui les calculent et les versent aux étudiants à l'issue de leurs périodes de stage.

Chaque année, cette enveloppe représente environ 6,7 M € répartis sur plus 21 instituts au bénéfice de près de 5 500 étudiants

Tous les étudiants suivant une formation paramédicale ne bénéficient pas de ces aides, le ministère de la santé n'ayant pas ouvert réglementairement ces indemnités de stage et frais de déplacement à toutes les formations, bien que toutes incluent d'importantes périodes de stages sur 3 à 5 ans (cf. la formation d'orthophoniste).

A noter que les étudiants en formation sociale peuvent bénéficier de gratifications de stage, ces dernières étant à la charge des employeurs qui les accueillent.

La Région attribue des bourses sur critères sociaux aux étudiants et élèves en formation initiale inscrits dans un institut de formation sanitaire et sociale agréé et/au autorisé en Bourgogne Franche-Comté. Elle assure l'égalité de traitement entre les boursiers sanitaires et sociales en alignant les montants des bourses dans le cadre d'une politique volontariste.
La Région finance également les indemnités de stage et frais de déplacement ouverts réglementairement aux étudiant.es sage-femmes, infirmiers, kinésithérapeutes et ergothérapeutes.

MESURE 10 – Exiger des formations de qualité

➔ La qualité de l'offre de formation

Dans chaque institut, la qualité de l'offre de formation est un vecteur de réussite des apprenant.es, d'attractivité desdites formation et de professionnalisation optimale des futurs professionnels de santé et travailleurs sociaux au regard de la réalité des métiers.

Depuis la décentralisation des formations sanitaires et sociales en 2004, la Région Bourgogne-Franche-Comté soutient de manière significative le développement de l'appareil de formation tant au titre du fonctionnement que de l'équipement et des investissements.

Grâce au déploiement du progiciel de gestion national Solstiss développé par les Régions, les dotations de fonctionnement reposent désormais sur des indicateurs tant quantitatifs que qualitatifs.

Ainsi la Région Bourgogne-Franche-Comté finance le fonctionnement des instituts dont elle a la charge sur la base d'indicateurs précis comme les taux d'encadrement des personnels administratifs, techniques et pédagogiques et un niveau de compétences adaptées (cadres de santé/master/doctorants et docteurs), pour faire face aux évolutions constantes des référentiels de formation, des méthodes et pratiques pédagogiques, des usages des outils numériques et besoins individualisés des apprenant.es.

Ainsi en Bourgogne-Franche-Comté, le taux d'encadrement étudiants / formateurs est bien inférieur au plafond réglementaire.

Pour garantir cette qualité, la Région a également engagé depuis 2005 un **important plan d'équipement et d'investissement** au bénéfice des instituts de formation sanitaire et social.

Plus de 55 millions d'euros ont été investi depuis 15 ans afin de construire, rénover et équiper les instituts. La Région, sur la base **d'une politique volontariste**, a modernisé les instituts de formation qui lui ont été décentralisés, avec notamment des programmes ambitieux (IFSI de Nevers, de Paray-le-Monial, Chalon-sur-Saône, Montceau-les-Mines, Montbéliard, ou encore l'IFPS de Besançon).

La Région s'est également attachée à soutenir de manière prioritaire les travaux de rénovation énergétique et d'accessibilité aux personnes handicapées et à mobilité réduite des instituts de Bourgogne-Franche-Comté. La Région poursuivra son engagement en matière de travaux de rénovation des instituts de formation sanitaire et sociale conformément à ses politiques publiques en matière de développement durable et d'accessibilité aux personnes handicapées.

En parallèle, la Région a financé de nombreux audits et études visant à réfléchir au développement de nouveaux modes de management des instituts, de conduites de démarches transversales (décloisonnement des formations et donc des organisations) et équipements pédagogiques.

Au-delà de cette démarche d'accompagnement de l'appareil de formation, la Région dans le cadre de son schéma territorial de la vie étudiante (STVE) veille à porter également une attention particulière à la qualité de la vie étudiante.

➔ La qualité de l'environnement des études

L'environnement des études pour les étudiantes et étudiants de Bourgogne-Franche-Comté constitue un sujet de préoccupation pour la Région. Le constat a été fait, durant la crise sanitaire liée à la COVID, d'une précarité grandissante de cette population, toutes filières confondues. Pour ce qui concerne plus particulièrement les étudiantes et étudiants en formations sanitaires et sociales suivant un cursus universitarisé, ils disposent des mêmes droits que ceux des composantes universitaires.

Or, il ne peut qu'être constaté que seuls ceux réalisant leur formation sanitaire ou sociale dans un établissement localisé au sein d'un campus universitaire peuvent accéder à l'ensemble de l'offre de services. Au vu de la localisation d'une majorité des écoles et instituts en FSS de Bourgogne-Franche-Comté, cela signifie qu'un bon nombre des apprenants au sein de ces établissements ne disposent pas ou peu de services destinés à faciliter et accompagner leur quotidien durant leurs études.

Les travaux d'élaboration du STVE (schéma territorial de la vie étudiante), porté par Université Bourgogne-Franche-Comté (UBFC) en étroit lien avec le CROUS Bourgogne-Franche-Comté, ont démarré en 2022. Ayant vocation à être annexé au prochain contrat de site d'UBFC, le STVE touche plus de 80 000 étudiantes et étudiants répartis sur les treize campus universitaires du territoire, ainsi qu'en-dehors de ces campus.

La Région est très investie dans la démarche, notamment en participant activement à toutes les étapes de construction de ce document cadre. Son objectif est de contribuer à proposer une offre de services de qualité et adaptée à chacun des sites universitaires, dans une logique d'égalité des chances.

Deux temps forts ont marqué l'élaboration du STVE. Tout d'abord, une enquête a été construite puis relayée durant le 2ème semestre 2022 auprès des plus de 80 000 étudiantes et étudiants, la Région s'étant particulièrement attachée à sensibiliser ceux des formations sanitaires et sociales via les directions des écoles et instituts. Plus de 12 000 réponses ont été obtenues, qui ont permis d'identifier 4 grands domaines

représentatifs du socle des assises de la vie étudiante qui se sont tenues entre mars et avril 2023 sur 5 sites de la région : Besançon, Dijon, Nord Franche-Comté, Le Creusot et Nevers. Ces 4 domaines, de concert avec des problématiques propres à chacun des sites, ont été :

1) Vie sur le site d'études (espace de travail et de détente, pratiques d'activités physiques et sportives, activités culturelles)
2) Engagement étudiant
3) Santé et bien-être
4) Communication et accès à l'information

Les **deux universités de Bourgogne et de Franche-Comté, ainsi que le CROUS** doivent pouvoir garantir à l'ensemble des apprenant.es « ayant droit » (cursus universitarisés) du territoire, l'**accès simplifié aux avantages et services, quelle que soit la localisation des instituts et écoles de formations sanitaires et sociales**. Ceux-ci peuvent en effet être éloignés des campus universitaires, et par là même des infrastructures et dispositifs existants (appel à projets CVEC par exemple), qui sont destinés à l'ensemble des étudiantes et étudiants. Parmi les sujets de préoccupation qui ont été portés à l'attention de la Région et de l'ARS dans le cadre de la consultation organisée le 21 juin 2023 avec un panel d'étudiantes et étudiants représentatifs des écoles et instituts de Bourgogne-Franche-Comté, on peut citer :

- La question du **déplacement et de l'hébergement durant les périodes de stages**. A noter qu'un travail de recensement des hébergements disponibles a été réalisé par l'ARS, avec l'appui des universités et de la Région, qui a débouché sur la production d'une cartographie.
- Des questionnements concernant le **retour sur investissement lié au paiement obligatoire de la CVEC** (contribution à la vie étudiante et de campus) par chaque étudiante et étudiant.
- Le sujet de la **restauration**, plus précisément le manque d'endroit dédié / de self, ou encore le non-accès aux tarifs préférentiels tels que proposés par les restaurants universitaires sur les campus.

Ainsi, la Région, dans le cadre de son schéma régional des formations sanitaires et sociales et dans la limite du périmètre d'intervention qui lui est conféré par la loi, s'attachera à travailler avec le CROUS Bourgogne Franche-Comté, les universités de Bourgogne Franche-Comté et l'ARS, pour contribuer à améliorer, au travers d'actions ciblées, les conditions d'études des étudiantes et étudiants des formations sanitaires et sociales là où l'offre actuelle est peu développée, voire même fait défaut.

➔ **Enseignement à distance et format hybride**

La crise de la COVID a mis en exergue l'importance de disposer d'enseignements à distance via des plateformes permettant l'accès à des cours et des contenus en ligne.

Il s'agit de poursuivre ces efforts et de travailler à la création de contenus de manière partenariale entre les universités et les instituts de formation. Plusieurs types de plateformes permettent de rendre accessible des contenus à distance (Teams, espace numérique de travail des lycées et collèges de Bourgogne-Franche-Comté/ECLAT, …). La Région a d'ailleurs permis aux instituts de formation d'aide-soignant de Franche-Comté de déposer du contenu partagé sur des pages dédiées de l'espace numérique ECLAT.

En lien avec les services de l'Agence régionale de Santé, des autorités académiques, les universités et les instituts de formation doivent développer des contenus en ligne, travailler les formats d'enseignement hybride (présentiel et à distance). Le but visé est à la fois de :

- Proposer aux différents apprenants des solutions de formation adaptées à leurs situations (VAE, apprentissage…) ;
- Permettre de drainer l'intégralité du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté, région rurale.

Ces cours hybrides devront toutefois se faire dans le respect des référentiels de formation et ne pas reposer uniquement sur un enseignement à distance. En effet, les formations sanitaires et sociales sont des formations dans lesquelles le lien et l'humain sont au cœur des enseignements ; les cours en présentiel, les échanges entre apprenants et pairs, les retours d'expérience (terrains de stage) ou encore les temps d'analyse de la pratique sont essentiels à un apprentissage et à un enseignement de qualité. Le format 100% à distance ne sera donc pas privilégié par la Région comme certains centres de formation en font la promotion.

Il s'agit également de mutualiser les contenus, de trouver des synergies et de travailler des coopérations en matière d'ingénierie de formation.

La Région appuiera et encouragera ces travaux de coopération et de mutualisation des contenus pédagogiques pour rapprocher les apprenants et les instituts de formation en vue de **tendre vers une égalité de traitement sur l'ensemble du territoire de la Bourgogne- Franche-Comté.**

➔ **Qualité des terrains de stage**

Les formations sanitaires et sociales sont des formations basées sur un important parcours de formation en alternance.

Les périodes de stage sont obligatoires et doivent être validées pour accéder à la certification finale. La qualité des stages proposée par les instituts de formation est donc cruciale tant dans leur nombre que dans leur diversité. La formation et les périodes de stage visent à ce que le métier soit appris en privilégiant une approche pluriprofessionnelle.

En effet, la diversification des terrains de stage doit permettre aux apprenants de s'aguerrir au plus tôt aux différentes situations professionnelles qui seront les leurs dès leur prise de fonction. En lien avec l'Agence régionale de Santé ou la DREETS, il s'agit de mobiliser tous les employeurs et fédérations d'employeurs dans le cadre du plan de mobilisation pour l'attractivité des métiers afin de trouver davantage de terrains de stage, répondre aux exigences des référentiels de formation et aux attentes des apprenants, pour leur permettre d'appréhender des pratiques professionnelles pluridisciplinaires et collaboratives.

Ainsi, la capacité d'un institut à ouvrir une formation paramédicale et/ou sociale sera évaluée pour une large partie sur sa possibilité de mobiliser un éventail de stages et s'appuyer sur un réseau d'établissements de santé et/ou médico-sociale. La demande d'ouverture ou de maintien ne sera pas octroyée sans une garantie de la présence de terrains de stage et de tuteurs qualifiés.

L'accueil bienveillant des structures et la qualité de l'encadrement des stages sont également un enjeu déterminant tant dans la formation de l'apprenant, de son maintien

en formation (prévention des abandons, des ruptures de formation) que de l'attractivité de la structure futur employeur. Il convient d'en garantir la meilleure qualité possible et le bon déroulement du stage aux apprenants. Les tuteurs des structures qui accueillent les stagiaires doivent donc être formés et sensibilisés aux profils des nouvelles générations d'apprenants par les instituts de formation.

En complément, pour répondre aux alertes de certains instituts de formation soulignant la difficulté de trouver des terrains de stage notamment pour certaines spécialités (psychiatrie, pédiatrie…), la Région, aux côtés de l'ARS, encourage les instituts de formation à développer de nouvelles pratiques de mise en stage :

- Par l'**hybridation**, qui intègre davantage d'actes réalisés en simulation ;
- Par l'organisation de **rentrées décalées** en formation comme pour les rentrées de février pour les instituts de formation d'aides-soignants.

Ces mesures doivent permettent de renforcer le nombre et la qualité de l'accueil des stagiaires par les professionnels à des périodes où ils seraient plus disponibles.

Enfin, la Région sera sensible à l'organisation de temps d'échanges entre les apprenants et leurs formateurs (retours d'expérience, analyse de la pratique) par les instituts de formation à l'issue des retours en stage, notamment au retour du premier stage du premier trimestre. Celui-ci est en effet souvent l'occasion de révéler ou renforcer la « vocation » ou le choix d'orientation initial.

La Région poursuivra les efforts engagés depuis la décentralisation des formations sanitaires et sociales en maintenant et développant un appareil de formation de qualité, tant au niveau des moyens pédagogiques (formateurs en nombre et universitaires, locaux adaptés et rénovés, équipements dernière génération) que des contenus de cours innovants.

Une attention particulière sera également portée sur la qualité des stages et de l'alternance garant de la professionnalisation des futurs professionnels et de maintien/ouverture de formations sanitaires et sociales.

MESURE 11 – Soutenir le développement des filières en apprentissage

➔ Ouvrir de nouvelles formations en apprentissage

La Région Bourgogne-Franche-Comté est engagée depuis plus d'une dizaine d'année dans le développement de l'apprentissage au sein du secteur sanitaire et sociale, convaincue de l'intérêt de l'ouverture de cette voie de formation tant pour les employeurs que pour les apprenants.

C'est dans ce cadre, qu'en 2013, le CFA « hors les murs » sanitaire et social a été créé par la branche UNIFED et soutenu financièrement par la Région. Pas moins de 15 formations sont proposées et ouvertes à la voie de l'apprentissage.

Le développement des effectifs est constant et montre l'attrait pour cette voie de formation (cf. état des lieux/Emfor). Aux côtés du CFA sanitaire et social, d'autres instituts proposent des formations sanitaires et sociales en apprentissage comme :

- Croix-Rouge compétences (infirmier, aide-soignant et auxiliaire de puériculture) ;
- IPMR de Nevers (ergothérapeute, psychomotricien et masseur-kinésithérapeute) ;
- Education nationale (aide-soignant aux lycées Condé/Besançon, François Mitterrand/Château-Chinon) et le GRETA Haute-Saône Nord Franche-Comté avec la création d'une filière aide-soignant au lycée Raoul Follereau/Belfort et d'une filière auxiliaire de puériculture en projet au lycée Lumière/Luxeuil ;
- L'IRTESS de Bourgogne (aide-soignant) : déjà agréé au titre de la formation d'accompagnant éducatif et social (AES), cet institut pourra proposer deux formations qui se complètent pour prendre en charge les personnes âgées et/ou handicapées, renforçant ainsi son champ de compétences au profit des apprenants (interdisciplinarité sanitaire et sociale).

D'autres projets sont en cours, comme l'ouverture d'une filière ambulancier à Nevers en lien avec l'IFSI du centre hospitalier et le CFA « hors les murs ».

La filière sanitaire et sociale s'inscrit donc dans la dynamique globale de développement de l'apprentissage.

La Région va poursuivre son engagement pour développer cette voie de formation dans le secteur sanitaire et social aux côtés des employeurs, des OPCO, des services de l'Etat et des autorités académiques et entend, pour ce faire, jouer un rôle actif d'impulsion notamment par le biais de sa compétence en matière d'autorisation et d'agrément des formations sanitaires et sociales.

En lien avec les ambitions retenues du CPRDFOP, la Région, aux côtés de ses partenaires et des acteurs de l'orientation, assurera la promotion de cette voie de formation auprès de l'ensemble des acteurs du secteur sanitaire et sociale.

Elle encouragera les instituts de formation à se rapprocher de l'ARS, de la DREETS et des autorités académiques pour faire évoluer leur ingénierie pédagogique, en tenant compte des besoins des employeurs et des contraintes liées au référentiel de formation, tout en construisant un déroulé pédagogique intégrant un processus de formation intégrative (avec des allers et retours entre stages et école).

Enfin, la Région sera à l'écoute des propositions innovantes qui pourront lui être faites par le CFA et/ou les instituts de formation pour ouvrir des formations sanitaires et sociales dès la première année comme **pour les infirmières ou des spécialisations (IBODE)** et selon des modalités particulières à l'instar de ce qui est déjà proposées dans d'autres régions en Grand-Est.

La Région poursuivra le développement de filières sanitaires et sociales en apprentissage pour répondre aux besoins des employeurs, proposer des formations de qualité aux apprentis et fidéliser ces futurs professionnels au plus près du territoire de la Bourgogne-Franche-Comté.

Ambition 4

INNOVATION ET EXPERIMENTATION

Pour être AGILE et anticiper les mutations du secteur sanitaire et social qui engendrent des évolutions importantes dans les pratiques professionnelles liées, entre autres, aux nouvelles technologies comme le développement de l'intelligence artificielle (IA), l'appareil de formation doit s'inscrire durablement dans l'innovation pédagogique et la transformation numérique.

L'innovation telle qu'elle doit être entreprise, doit pouvoir introduire une « nouveauté » pédagogique ou organisationnelle dont l'objectif principal est de favoriser la réussite de l'apprenant dans son cursus de formation et d'en faire un futur professionnel aguerri aux nouveaux outils (digitaux, numériques, simulation en santé…) et modalités de collaboration (interprofessionnalité, simulation).

L'ambition de la Région est double :

- **D'une part de favoriser le développement de pratiques pédagogiques innovantes et collaboratives et accompagner les transformations numériques des instituts de formation pour en faire de réels vecteurs d'attractivité ;**
- **D'autre part de poursuivre le développement de l'universitarisation, voire le processus d'intégration universitaire des formations sanitaires et sociales.**

Il s'agit notamment, en lien avec les universités de Bourgogne et de Franche-Comté et le conservatoire des arts et métiers (CNAM) de :

- Développer de nouvelles filières au sein des universités (orthoptie, pédicure-podologue…), de s'inscrire dans les expérimentations Le Bouler, de développer les départements universitaires paramédicaux pour permettre à ces apprenants de poursuivre jusqu'au doctorat et de bénéficier des travaux et études de recherche ;
- Renforcer les liens pour ouvrir ces cursus vers les niveaux master et doctorat en lien avec la création des trois nouvelles sections au sein du Conseil national des universités (CNU), à savoir maïeutique, réadaptation-rééducation et sciences infirmiers ;
- Expérimenter de nouveaux parcours de formation et permettre le développement de nouvelles modalités de formation comme la mise en place de la formation infirmier en deux ans destinée aux aides-soignants confirmés ;
- Inscrire ces formations dans un cadre plus large de filières d'excellence (campus des métiers et des qualifications).

L'intégration des formations sanitaires et sociales au sein des universités comme la mise en œuvre d'expérimentation visant à proposer d'autres modalités de formation inspirantes sont plébiscitées par les jeunes générations et doivent permettre de répondre à leurs attentes, à leurs souhaits de découvertes, d'enrichissements, de promotions ou de rebonds dans leurs parcours de formation.

MESURE 12 – Innover

➔ Simulation et transformation numérique

L'ambition de la Région Bourgogne-Franche-Comté est de réussir à mettre l'innovation et la transformation numérique au service d'un appareil de formation de haute qualité, garantissant à l'ensemble des apprenants et apprenantes (quel que soit leur lieu et leur niveau d'apprentissage) un accès équivalent aux meilleures pratiques pédagogiques et aux équipements et environnements numériques adaptés à leurs futures activités professionnelles.

S'agissant du développement de l'apprentissage par simulation, la Région soutient financièrement l'achat et la maintenance d'équipements spécifiques au sein des instituts de formation. En parallèle, les formateurs sont formés et vont être formés à l'utilisation des simulateurs et des progiciels d'utilisation. Dans ce cadre, la Région encourage les instituts à mutualiser les équipements et aux formateurs à essaimer leurs compétences auprès de leurs confrères. L'objectif de la Région est de déployer les pratiques de simulation au niveau régional, en partenariat avec les acteurs concernés (instituts de formation, universités, ARS) autour de trois niveaux de simulation :

- Niveau 1 : simulation « procédurale », simple, à pratiquer régulièrement au sein de chaque institut de formation sur du matériel basique, mannequins basse fidélité. Il s'agit du niveau de base à atteindre par tous les établissements ;
- Niveau 2 : simulation réalisée sur un matériel plus perfectionné type moyenne fidélité avec laboratoire de simulation ;
- Niveau 3 : haute-fidélité qui pourrait être centralisée auprès de quelques instituts dans une logique de mutualisation ou en lien avec les universités/CHU.

➔ Innovations pédagogiques et création d'une filière d'excellence

Innovations pédagogiques

Les passages d'une formation vers un même niveau de formation, ou vers un niveau supérieur de formation, sont complexes et souvent peu lisibles (**cf. ambition 2, mesure 6**), avec pour exemples :

- Bachelier professionnel ou auxiliaire de puériculture vers aide-soignant
- Accompagnant éducatif et social vers moniteur éducateur ou assistant de service social vers un master

En effet, les référentiels évoluent et ouvrent de plus en plus l'entrée en formation par de multiples voies : PASS/LAS en médecine, parcoursup avec des places réservées et/ou en surnombre à d'autres profils (STAPS, Master…). Ils permettent également des allègements ou des dispenses de modules / ECTS (Système européen de transfert et d'accumulation de crédits).

L'organisation des formations a donc vocation, de plus en plus, à prendre en compte cette diversité des parcours, ce qui nécessite l'individualisation des maquettes pédagogiques, des coûts de formation et l'adaptation des aides accordées à la vie quotidienne pour les apprenants aux statuts variés et différents.

Il s'agit d'une part d'éviter à une personne déjà titulaire de certaines compétences ou connaissances, qu'elle refasse ce qu'elle a déjà validé et d'autre part de renforcer l'efficience des prises en charge financière de la formation professionnelle par les financeurs.

C'est pourquoi, la Région poursuivra son action de soutien aux financements des parcours courts aide-soignant et auxiliaire de puériculture des bacheliers SAPAT (services aux personnes et aux territoires) et ASSP (accompagnement, soins et services à la personne).

Dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales, la Région propose d'ouvrir son financement aux passerelles sage-femme (arrêtés du 24 mars 2017 et 13 décembre 2019) et masseur-kinésithérapeute (article 25 de l'arrêté du 2 septembre 2015), si et seulement si les étudiants sont en poursuite d'étude, n'ont jamais quitté le système scolaire et sont inscrits dans une université ou un institut de formation public de Bourgogne-Franche-Comté. Ce financement sera intégré dans les dotations des organismes de formation à partir de la rentrée 2024.

Parcours réussite aide-soignant vers infirmier en deux ans

Suite à la publication d'un arrêté en date du 3 juillet 2023 et à partir de 2024, une aide-soignante avec 3 trois années d'expériences pourra suivre un parcours spécifique de 3 mois et se présenter à l'issue d'une formation allégée de deux ans au diplôme d'État d'infirmier.

Pour répondre à la pénurie d'infirmiers, le ministère de la Santé a réformé la formation d'infirmier par la mise en place de cette passerelle destinée aux aides-soignants désireux de poursuivre leur carrière vers le métier d'infirmier. **Cette voie d'accès est une vraie opportunité d'évolution professionnelle mais aussi de promotion proposée aux aides-soignants.**

Désormais, ils sont dispensés du concours infirmier et de trois années de formation. Les compétences acquises en tant qu'aide-soignant seront complétées par un parcours spécifique de 3 mois avant d'intégrer – sous réserve de la validation de ce dernier - **la 2e année d'études d'infirmière**. La Région, en lien avec l'ARS, les instituts de formation, les représentants employeurs et les OPCO/ANFH, souhaite que ces parcours réussite soient mis en place en Bourgogne-Franche-Comté. Dès 2024, il s'agit de :

- Faire connaître le dispositif auprès des établissements de santé
- Recenser les besoins et les agents/salariés susceptibles d'intégrer ces parcours
- Territorialiser l'offre de formation/mutualiser à l'échelle d'un GHT l'offre de formation
- Créer et mettre en place l'ingénierie de formation des parcours réussite préalable à l'entrée en formation
- Soutenir éventuellement les agents et salariés entrant directement en seconde année (tutorat spécifique)
- Sécuriser les financements auprès des employeurs et des OPCO/ANFH intéressés.

Campus des métiers et des qualifications en santé de Bourgogne-Franche-Comté

Les **campus des métiers et des qualifications ("CMQ")** représentent un label créé par décret du 29 septembre 2014. Il permet d'identifier un réseau d'établissements d'enseignement secondaire général, technologique, professionnel et d'enseignement supérieur, d'organismes de formation, de laboratoires de recherche et de partenaires économiques et associatifs. Ils sont centrés sur des filières spécifiques et sur un secteur d'activité correspondant à un enjeu économique national ou régional. Les objectifs d'un campus des métiers et des qualifications sont :

- Développer les filières d'avenir ;
- Elever le niveau de qualification ;
- Faciliter l'insertion dans l'emploi ;
- Renforcer les coopérations entre le système éducatif et le monde économique ;
- Développer la mobilité internationale pour les étudiants, les élèves et les apprentis.

C'est dans ce cadre qu'un campus des métiers et des qualifications en santé de la Région **Bourgogne-Franche-Comté est en construction, fruit d'une collaboration entre les acteurs concernés**. Les instituts de formation paramédicale et en travail social auront toute leur place au sein du campus et seront encouragés à inscrire leurs formations, leurs compétences, leurs ingénieries notamment de recherche dans ce réseau partenarial au bénéfice de l'excellence du territoire.

La Région Bourgogne-Franche-Comté a à cœur de développer des filières sanitaires et sociales innovantes, gages de réussite et d'excellence afin de former des futurs professionnels aguerris, vecteurs d'attractivité et de modernité.

Elle financera sous conditions certaines passerelles de formation (sage-femme, kinésithérapeute) et s'engagera à mettre en place la formation infirmier en deux ans pour les aides-soignants expérimentés.

MESURE 13 – Expérimenter

➔ Accompagner le processus d'universitarisation : vers l'intégration universitaire

Suite à la signature du traité européen de Bologne, les diplômes universitaires sont désormais inscrits dans une maquette pédagogique dite LMD (licence, maîtrise, doctorat). Les formations des secteurs sanitaire et social doivent désormais intégrer cette architecture de manière plus ou moins forte en lien avec le système universitaire.

Les formations supérieures post-bac doivent être conventionnées par les universités qui interviennent dans l'enseignement, la certification et la recherche. Les formations ont été redécoupées en crédits européens (ECTS) et les diplômes sont désormais reconnus aux grades de licence ou master. Ils permettent ainsi aux étudiants de poursuivre des études universitaires jusqu'au doctorat en bénéficiant des mêmes droits que tous les étudiants avec accès aux services universitaires.

Les partenariats universitaires sont en place et la coopération entre instituts de formation et universités/Conservatoire des Arts et Métiers (CNAM) s'est développée, mais des marges de progrès subsistent.

La mise en œuvre de l'universitarisation dépend essentiellement des opérateurs universitaires et des centres de formation. Mais le cadre réglementaire doit être adapté pour sécuriser et soutenir les initiatives. Une mission ministérielle a été confiée au professeur Ammirati (lettre de mission en date du 7 octobre 2022). La Région sera attentive au rendu de ses conclusions et à leur éventuelle traduction réglementaire portant sur le financement, le statut des formateurs et des enseignants, la diplomation - l'ingénierie de formation -, la recherche, les droits des étudiants…

La Région continuera à soutenir les expérimentations menées entre les formations universitaires et les formations paramédicales, voire les formations sociales (en lien avec le CNAM).

Elle s'inscrira pleinement dans la dynamique du mouvement d'universitarisation des formations sanitaires et sociales qui offre de réelles opportunités aux étudiants, garantit la qualité des contenus pédagogiques par une ouverture à la recherche et à l'évaluation de ces formations, notamment par le Haut Conseil de l'Evaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES).

Création de départements universitaires

Certaines formations ont d'ores et déjà été intégrées de **manière organique au sein des universités**.

Ainsi les deux écoles de sage-femmes, toutes deux portées et gérées par les centres hospitaliers universitaires (CHU) de Besançon et de Dijon, ont été transférées au sein des UFR Santé des Universités de Bourgogne et de Franche-Comté depuis le 1er janvier 2020 dans le cadre de **départements universitaires de maïeutique (DUM). La Région et les universités ont devancé la réforme récente sur l'organisation de la formation en transférant avant 2027 ces formations et la Région n'en aura plus la charge à cette date.**

Enfin depuis février 2022, l'Université de Franche-Comté a également créé **un département des professions de la rééducation au sein de l'UFR Santé** réunissant les formations d'orthophonie, d'ergothérapie, de psychomotricité et de masso-kinésithérapie. C'est dans le cadre d'une expérimentation validée par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (décret n° 2020-553 du 11 mai 2020), que les formations de masseur-kinésithérapeute, ergothérapeute et psychomotricien sont désormais intégrées au sein du département des professions de la rééducation.

Cette expérimentation revêt un objectif pédagogique primordial puisque les formations reposent sur des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs (mutualisation y compris avec des étudiants en médecine) et l'accès à la formation par la recherche.

La Région poursuivra son accompagnement des départements organiques universitaires dans la limite des freins réglementaires qu'elle espère voir lever par les travaux de la mission Ammirati. Elle s'attachera toutefois à préserver de manière incontestable le lien avec les terrains de stage **(cf. mesure 10)** **et les sites qualifiants de proximité.**

➔ Favoriser l'interdisciplinarité

La Région souhaite encourager le décloisonnement des formations sanitaires et sociales pour que les apprenants bénéficient d'enseignements et de qualifications au plus près des besoins des employeurs et des usagers.

En lien avec les autorités de tutelle pédagogiques, il s'agit de soutenir l'ingénierie de formation privilégiant les doubles cursus/diplomations, les mutualisations de cours permettant des échanges entre apprenants inscrits dans des filières différentes, des troncs communs…

La création du département des professions de la rééducation de l'UFR Santé de Franche-Comté repose sur la mutualisation des enseignements entre les filières d'ergothérapie, psychomotricité et masso-kinésithérapie.

Le diplôme de cadre de santé dispensé par le Campus paramédical de Dijon est couplé avec un master 2 économie de la santé de l'université de Bourgogne.

Autre exemple, l'IRTESS de Bourgogne dispense à la fois le diplôme d'AES et d'aide-soignant, deux formations socles sanitaire et sociale de premier niveau.

L'interdisciplinarité, la mutualisation des enseignements et la double diplomation permettent un enrichissement des parcours de formation et de professionnalisation et l'éventuelle poursuite d'études en master voire doctorat pour une partie des professionnels qui se destineraient à l'enseignement et/ou la recherche.

➔ Ouverture de nouvelles filières

L'état des lieux réalisé par Emfor dans le cadre du schéma régional des formations sanitaires et sociales (cf. document joint), de même que les contributions des acteurs du secteur sanitaire et social comme des observatoires de branches, ont mis en lumière la nécessité d'ouvrir de nouvelles filières de formation inexistantes en Bourgogne-Franche-Comté et répondant à des besoins sur le territoire en nombre de professionnels.

En lien avec l'ARS, les autorités académiques et les universités partenaires, la Région souhaite augmenter le nombre d'étudiants formés en orthophonie et manipulateur en électroradiologie médicale.

Pour ce faire, la Région s'appuiera à la fois sur l'appareil de formation existant et habilité et sur l'ouverture d'une nouvelle filière de manipulateur en électroradiologie médicale au sein de l'IFPS de Montbéliard (dossier en cours).

Une ouverture de filière en orthoptie est prévue pour septembre 2024 au sein du département des professions de la rééducation de l'UFR Santé de l'université de Franche-Comté. L'ouverture d'une formation de pédicure podologie sera également étudiée en lien avec les universités de Bourgogne et de Franche-Comté.

Pour répondre aux besoins de formation et d'évolution des filières, la Région Bourgogne-Franche-Comté privilégiera les opérateurs publics et notamment les universités dans un but affirmé d'ouvrir des formations gratuites, de qualité et évaluées par l'HCERES.

La Région soutiendra les expérimentations pédagogiques, les mutualisations et double cursus/diplomation en vue d'inscrire ces formations dans des filières d'excellence vecteur d'attractivité.

Elle soutiendra également le développement de nouvelles filières : orthoptie, orthophonie, manipulateur en électroradiologie et pédicure podologie, en complément du socle contractualisé avec l'Etat dans le cadre du Ségur de la Santé (infirmier, aide-soignant et accompagnant éducatif et social).

Sur la période 2023-2028 du CPRDFOP et du schéma régional, les évolutions des quotas et effectifs en formation sanitaire et sociale sont détaillées en annexes 1 et 2.

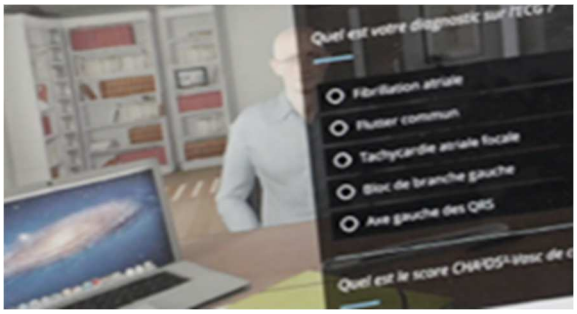

ANNEXE 1

EFFECTIFS EN FORMATION 2023 – 2028 : SECTEUR PARAMEDICAL ET MEDICAL/SAGE-FEMME

Niveau	Formation	Nombre d'établissements autorisés	Nombre de places ouvertes	Nombre d'apprentis en formation (Année de référence 2022-2023)	Evolution des besoins	Tendances 2023-2028
3	**Ambulancier**	4	174	28	Une augmentation des formés est nécessaire mais elle doit être accompagnée par les professionnels du secteur notamment eu égard à l'important turn-over des ambulanciers en poste. L'augmentation de places de formation sera prioritaire effective par la voie de l'apprentissage	
4	**Aide-soignant**	25	1 511	180	L'augmentation des places a été significative suite au Ségur de la Santé (1190 à 1511). L'enjeu est de saturer les places existantes (+ 25% des places demeurent vacantes) ou de répondre aux besoins importants via l'apprentissage à développer dans le secteur public	
4	**Auxiliaire de puériculture**	5	124	71	L'augmentation des places a été significative en raison de l'ouverture de la filière à l'apprentissage (+40%). Au vu de la démographie de la Bourgogne-Franche-Comté, la création de filières supplémentaires n'est pas prévue, la régulation des besoins pourra être effective via l'ouverture de places en apprentissage au sein de l'appareil existant et en format hybride	

6	**Infirmier**	17	1 511	23	L'augmentation des places a été significative, suite au Ségur de la Santé (1380 à 1511). L'enjeu est de saturer les places existantes (+ 10% des places abandonnées dès la 1ère année). L'enjeu est de saturer les places existantes et développer les parcours réussite des AS qui pourront intégrer la filière IDE dès la 2è année	
6	**Infirmier en bloc opératoire**	1	30	0	Une augmentation de 5 places a été réalisée avec l'ouverture d'un 2è site de formation sur Dijon L'enjeu est de saturer les places existantes (50% vacantes) ou de répondre aux besoins importants via l'apprentissage à développer.	
7	**Infirmier anesthésiste**	2	38	0	L'enjeu est de saturer les places existantes	
6	**Infirmier puériculteur**	2	42	0	Au vu de la démographie de la Bourgogne Franche-Comté, la création de places supplémentaires n'est pas prévue, la régulation des besoins pourra être effective via l'ouverture de places en apprentissage au sein de l'appareil existant	
6	**Cadre de santé**	2	71	0	Diplôme concurrencé par le développement des masters universitaires. Les employeurs n'ont pas exprimé de demandes d'augmentation des effectifs en formation	

7	**Masseur-kinésithérapeute**	3	185	8	La création du département des professions de la rééducation de l'UFR Santé de Franche-Comté ainsi que la création d'une nouvelle filière MK à Nevers doivent être évalués pour 2026. Pour l'heure aucune augmentation sera demandée sur la durée du schéma, eu égard notamment aux difficultés de recrutement des étudiants	
6	**Ergothérapeute**	2	55	0	La création du département des professions de la rééducation de l'UFR Santé de Franche-Comté ainsi que la création de filière ergothérapeute à Nevers doivent être évalués pour 2026. Pour l'heure aucune augmentation sera demandée sur la durée du schéma	
5	**Psychomotricien**	2	36	0	La création du département des professions de la rééducation de l'UFR Santé de Franche-Comté ainsi que la création de filière ergothérapeute à Nevers doivent être évalués pour 2026. Pour l'heure aucune augmentation sera demandée sur la durée du schéma	
7	**Orthophoniste**	1	35	0	Une augmentation des places de formation sera soutenue par la Région au sein de l'UFR Santé de l'université de Franche-Comté	
6	**Manipulateur en électroradiologie**	2	51	0	Une augmentation des places de formation sera soutenue par la Région par la création d'une nouvelle filière au sein de l'IFPS de Montbéliard en lien étroit avec l'UFR Santé de l'université de Franche-Comté	

5	**Diététicien**	1	32	0	Les employeurs n'ont pas exprimé de demandes d'augmentation des effectifs en formation	
5	**Opticien - Lunetier**	2	161	149	Les employeurs n'ont pas exprimé de demandes d'augmentation des effectifs en formation	
6	**Pédicure podologue**	0	0	0	Une augmentation des places de formation sera soutenue par la Région par la création d'une nouvelle filière avec les UFR Santé des universités de Bourgogne Franche-Comté	
7	**Sage-femme**	2	54	0	Aucune augmentation sera demandée sur la durée du schéma, eu égard notamment aux difficultés de recrutement des étudiants	

ANNEXE 2

EFFECTIFS EN FORMATION 2023 – 2028 : SECTEUR SOCIAL

Niveau	Formation	Nombre d'établissements autorisés	Nombre de places ouvertes (FI)	Nombre de places ouvertes (FPC)	Nombre d'apprentis en formation (Année de référence 2022-2023)	Evolution des besoins	Tendances 2023-2028
3	**Accompagnant éducatif et social**	7	0	515	50	L'augmentation des places a été significative suite au Ségur de la Santé (+ 60). L'enjeu est de saturer les places existantes (+/- 45% des places demeurent vacantes) ou de répondre aux besoins importants via l'apprentissage à développer dans le secteur public	
3	**Assistant familial**	5	0	440	0	**A l'appréciation des conseils départementaux**	
4	**Moniteur éducateur**	3	60	95	67	La création d'une filière complémentaire et/ou la régulation des besoins pourra être effective via apprentissage	

4	**Technicien de l'intervention sociale et familiale**	2	12	41	4	La création d'une filière complémentaire et/ou la régulation des besoins pourra être effective via apprentissage	
6	**Educateur spécialisé**	2	89	82	120	L'augmentation des places a été significative en raison de l'ouverture de la filière à l'apprentissage (+34%). La création de filières supplémentaires n'est pas prévue, la régulation des besoins pourra être effective via l'ouverture de places en apprentissage au sein de l'appareil existant	
6	**Educateur technique spécialisé**	2	21	29	11	Les employeurs n'ont pas exprimé de demandes d'augmentation des effectifs en formation	
6	**Educateur jeunes enfants**	2	59	45	53	L'augmentation des places a été significative en raison de l'ouverture de la filière à l'apprentissage (x2). La régulation des besoins pourra être effective via l'ouverture de places en apprentissage au sein de l'appareil existant.	

6	**Conseiller en éducation sociale et familiale**	4	61	13	10	Les employeurs n'ont pas exprimé de demandes d'augmentation des effectifs en formation	
6	**Assistant de service social**	2	78	43	18	L'augmentation des places a été significative en raison de l'ouverture de la filière à l'apprentissage (+25%). La régulation des besoins pourra être effective via l'ouverture de places en apprentissage au sein de l'appareil existant.	
7	**CAFDES**	2	0	46	0	Les employeurs n'ont pas exprimé de demandes d'augmentation des effectifs en formation	
6	**CAFERUIS**	2	1	63	0	Les employeurs n'ont pas exprimé de demandes d'augmentation des effectifs en formation	
7	**DEIS**	2	1	41	1	Les employeurs n'ont pas exprimé de demandes d'augmentation des effectifs en formation	

RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE
COMTÉ

4, square Castan
CS 51857
25031 Besançon

0 970 289 000
www.bourgognefranchecomte.fr